Organisation
Internationale de
Protection Civile

90 ans
au service de la population

ISBN 92 9154 009 9
© 2021 - Une publication de l'OIPC

Sommaire

4 **Avant-propos**

6 **Équipe dirigeante**

8 **Introduction**

10 **Genèse de l'OIPC**

11 - **D'une Association à une Organisation Non Gouvernementale (1931-1958)**
La naissance de l'Association
L'héritage du Dr Georges Saint-Paul
Lobbying auprès de la Société des Nations (SdN)
L'après-guerre

42 - **D'une Organisation Non Gouvernementale à une Organisation Internationale (1958-1972)**

48 **Symboles de l'Organisation**

50 **Organisation Internationale de Protection Civile de 1972 à nos jours**
Au plan structurel
Au plan opérationnel
Au plan fonctionnel

54 **Réalisations de l'OIPC**

72 **Défis**

74 **Perspectives**

78 **Annexes**

Avant-propos

Le monde entier est marqué par des crises d'origines naturelles ou anthropiques, matérialisées par des phénomènes plus violents que récurrents notamment des inondations, des glissements de terrains, des coulées boueuses, des épidémies et pandémies, dont les conséquences désastreuses exacerbent la pauvreté. L'humanité toute entière en est menacée. Pays riches, pays pauvres, nul n'est épargné. Il est donc important voire primordial de développer des approches mutualistes pour réduire les vulnérabilités et les catastrophes.

Un homme, un visionnaire, en la personne du Général Georges Saint Paul, par ailleurs chirurgien, face à la souffrance des civils pendant les guerres, a pensé à la protection des hommes et des monuments culturels en créant, en 1931, une Association dénommée « Lieux de Genève ». Cette Association deviendra, quarante et un ans plus tard, l'Organisation Internationale de Protection Civile avec des missions élargies à la protection des personnes et la sauvegarde des biens et de l'environnement contre les catastrophes d'origines naturelles ainsi qu'humaines.

L'Organisation Internationale de Protection Civile (OIPC), en 90 années d'existence, sous la houlette, successivement de six Secrétaires généraux en plus du Fondateur, s'est illustrée, sur la scène internationale en général, et en particulier auprès de ses Etats membres, par de nombreuses œuvres concrètes visant le développement des structures nationales de Protection Civile. Lesdites œuvres sont d'autant plus

« Il est donc important voire primordial de développer des approches mutualistes pour réduire les vulnérabilités et les catastrophes. »

efficaces qu'elles répondent, de façon prompte, aux besoins spécifiques des Etats. Ce qui fait de cette Organisation aux missions à la fois de développement et humanitaires, une amie proche et sûre des Etats dans le contexte actuel où nul ne peut se prévaloir d'avoir tous les moyens nécessaires pour faire face, seul aux risques de catastrophes dont certains sont d'ailleurs émergents. La pandémie de la Covid-19 en cours en est une preuve.

L'OIPC entend poursuivre ses actions en jouant, sur un tout autre plan, sa partition dans le Cadre de Sendai 2015-2030 pour la Réduction des Risques de Catastrophes, principalement dans un environnement marqué par l'explosion démographique doublée du phénomène d'urbanisation non contrôlée et de changement climatique ; le tout accentuant de fait la vulnérabilité des communautés.

L'efficacité des missions de l'OIPC sera proportionnelle au nombre et à la qualité d'acteurs impliqués. Plus il y aura de membres et de partenaires stratégiques, plus efficientes seront les actions de prévention, de préparation, d'intervention et de réhabilitation pour des communautés plus résilientes.

Le présent document est une sorte de biographie de cette institution aux idéaux nobles dont la seule préoccupation est la résilience des communautés.

Mariatou N. YAP
Secrétaire Général

Équipe dirigeante

Notre Organisation traverse depuis quelque temps une période difficile due notamment à un management déficient. Les dernières élections, qui ont consacré un renouvellement des instances dirigeantes, permettent d'espérer un lendemain meilleur.

Pour ma part, je ne ménagerai aucun effort pour, de concert avec le nouveau Secrétaire Général, redorer son blason. Bon anniversaire à la grande famille de la Protection civile mondiale.

Colonel-Major Lazare Yago,
Directeur général
de Protection civile de
République du Burkina Faso
Président de l'Assemblée
générale de l'OIPC

A la veille de la célébration du 90ème anniversaire de l'Organisation Internationale de Protection Civile, je tiens à exprimer ma profonde gratitude aux employés de la protection civile et des autres services d'urgence du monde entier, pour le courage et la bravoure dont ils font preuve dans l'accomplissement de la noble mission de protection de la population ! Grâce à votre travail responsable, des milliers de vies ont été sauvées. Je vous souhaite sincèrement prospérité et bien-être !

Boobek E. Azhikeev
Ministre des situations d'urgence
du Kirghizistan
Président du Conseil exécutif
de l'OIPC

Comme toute œuvre humaine, l'OIPC est perfectible. En effet, elle compte tirer parti des failles qui ont émaillé son fonctionnement ces trois dernières années pour redorer son image auprès de la communauté internationale. Pour ce faire, l'OIPC compte sur la contribution de chacun et de tous pour continuer à jouer son rôle d' «infirmier » au chevet des communautés étatiques à travers des actions concrètes et palpables.

Mariatou N. Yap
Secrétaire Général

Je profite du 90ème anniversaire de l'OIPC pour féliciter tous les Etats membres. Les idées et les principes qui ont été à la base de la création de notre Organisation ont évolué au fil du temps, et de nouvelles tendances s'y sont ajoutées. Aujourd'hui, l'OIPC réunit 60 pays et promeut les principes de développement des services nationaux de protection civile.

Alors que nous célébrons cet évènement historique, je souhaite que l'Organisation se renforce pour qu'on puisse contribuer à l'amélioration des capacités de nos membres pour sauver des vies !

Andrey Kudinov
Secrétaire Général Adjoint

Introduction

Introduction

90 ans

L'Organisation Internationale de Protection Civile (OIPC) compte quatre-vingt-dix bougies cette année 2021.

En effet, cette Organisation a été fondée en 1931 par le Médecin Général Georges Saint Paul.

En quatre-vingt-dix ans, elle a évolué au rythme des défis notamment ceux liés à la mondialisation et aux effets du changement climatique.

C'est ainsi que l'OIPC est passée d'une Association créée pour protéger les personnes, les biens et les monuments historiques contre les méfaits de la guerre, à une Organisation qui œuvre pour la protection et l'assistance des personnes ainsi que la sauvegarde des biens et de l'environnement contre les catastrophes aussi bien d'origines naturelles qu'anthropiques.

Genèse de l'OIPC

La genèse de l'OIPC peut être perçue sous deux phases, la première qui va de 1931 à 1958 et la deuxième, de 1958 à 1972.

D'une Association à une Organisation Non Gouvernementale (1931-1958)

Des images de la Grande Guerre

L'idée du « Lieu de Genève » m'est venue à Soissons* au cours de l'hiver 1914-1915 et s'est confirmée dans mon esprit en 1918 à la vue des populations d'une partie de la Somme fuyant sous le feu.

* Soissons est l'une des villes martyres de la Première Guerre mondiale.

Certains d'entre vous n'ont peut-être pas vécu la guerre. Au fort des combats, pendant des heures, pendant des semaines et même pendant des mois, la mort passe.

La naissance de l'Association

En 1931, le médecin-général à la retraite Dr Georges Saint-Paul fondait à Paris, l'Association « Les Lieux de Genève ». Ce fut une association dédiée à la protection des civils et des monuments historiques, en situation de conflit armé. C'était une idée révolutionnaire. Jusqu'à ce jour, personne n'avait pensé aux dommages collatéraux causés aux civils dans les conflits armés.

Mettre l'accent sur la protection de la population civile était une idée d'avant-garde. Au fil du temps la guerre impacterait de plus en plus la vie des civils. Effectivement, le Comité International de la Croix-Rouge estime que pas moins de 97% des victimes de tout conflit armé sont des civils.

« L'idée du « Lieu de Genève » m'est venue à Soissons[1] au cours de l'hiver 1914-1915 et s'est confirmée dans mon esprit en 1918 à la vue des populations d'une partie de la Somme fuyant sous le feu ».

Le Médecin-général Saint Paul avait fait de nombreuses campagnes militaires dans les colonies - en Algérie, en Tunisie, en Indochine, et au Maroc. En 1914, il fut chargé de la direction du service de la Croix-Rouge sur toute une partie du front français. Il conduisait ses troupes dans certaines des régions les plus durement touchées de France (la Marne, Verdun…) et avait été blessé trois fois mais avait refusé de laisser ses troupes derrière lui. Il était même resté dans les tranchées pendant quatre mois avec ses soldats. La guerre des tranchées était particulièrement dure et dangereuse pour les soldats et est probablement la caractéristique dominante de la Première Guerre mondiale.

Effrayé par les perspectives de guerres futures et conscient de ce que les médecins doivent à la paix, il a fait campagne pour que la Croix-Rouge couvre non seulement

1 Soissons est l'une des villes martyres de la Première Guerre mondiale.

les ambulances et les hôpitaux à l'avenir, mais aussi que certains endroits, délimités à l'avance, déclarés, inscrits sur les cartes où les enfants, les personnes âgées, les femmes pourraient se réfugier à l'abri des bombardements et du gaz. Dans les temps modernes, ils appellent cela les couloirs humanitaires.

L'idée du médecin général Saint-Paul était la suivante : en application d'une convention internationale, on devrait, dès le temps de paix, avant une ère de guerre, avoir une entente entre les différents pays, des zones neutres afin d'y interner, en cas de guerre, les femmes, surtout les femmes enceintes, les femmes-nourrices, les nourrissons, les bébés, les vieillards, les infirmes.

Ces zones seraient portées sur les cartes des états-majors, et elles deviendraient absolument exemptes de tout bombardement. Il eut l'idée de donner à celles-ci le nom de « Lieux de Genève ».

Le Général Saint-Paul, sous les pseudonymes de Georges Espé de Metz et de Dr Laupts, avait en effet une vie intellectuelle bien remplie, allant de l'écriture de poésie à l'écriture de livres scientifiques sur des sujets controversés à l'époque tels que l'homosexualité, la psychologie, la conscience et la mémoire. Cependant, le développement de l'Association est rapidement devenu sa raison d'être.

Le 28 mai 1931, l'existence légale de « Le Lieu de Genève pour la protection des populations civiles en cas de guerre » est reconnue par la Chambre des députés française.

Genève, quai des Bergues: foule attendant les délégués de la 1ère Assemblée de la SdN. Photo: Archives historiques de la SdN.

Dès que l'idée de zones de sécurité et la possibilité de leur application pratique a mûri dans son esprit, le Général Saint-Paul a continué à élaborer le concept des « Lieux de Genève » soit à partir d'un point de vue militaire, juridique, psychologique, moral ou philosophique.

Dans un article intitulé « J'en appelle au monde civilisé : le Lieu de Genève » publié dans le « Progrès Médical » le 27 avril 1929, il exposa son idée et la développa dans une série d'autres articles, aussi bien dans ses livres et brochures que dans des conférences publiques.

En 1930, le Général Saint-Paul rédige le texte du rapport qui est présenté à la Chambre des députés française par le parlementaire Maurice Robert, qui est le premier à avoir présenté au parlement une proposition en faveur des « Lieux de Genève ».

Le 28 mai 1931, l'existence légale de « Le Lieu de Genève pour la protection des populations civiles en cas de guerre » est reconnue par la Chambre des députés française.

L'Association connut rapidement un énorme succès, et obtint en très peu de temps plus de 5000 adhérents, hommes et femmes de diverses nationalités, de toutes conditions, de toutes opinions et religions.

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, et, avec la création de la Société des Nations (SdN) ainsi que la présence de la Croix-Rouge, la ville de Genève devient une référence pour les questions humanitaires, de santé, de droit

« Plus jamais » était le slogan clé des différents mouvements pacifistes !

international et de ce fait, le centre du multilatéralisme par excellence.

L'Association des Lieux de Genève et la SdN étaient l'espoir des gens dans ce sens que la première les protègerait contre les effets de la guerre tandis que la seconde serait capable, par des négociations pacifiques, d'éviter la guerre, et ainsi de créer une nouvelle ère et un nouvel ordre mondial.

Jusque dans les années 1930, la SdN fit effectivement du bon travail, mais les grandes puissances existantes revinrent rapidement aux vieilles habitudes de diplomatie secrète, et avec la crise économique de 1929, celle-ci paya un lourd tribut. Par la suite l'Organisation est devenue de moins en moins importante.

Les différents mouvements pacifistes en Europe ont poursuivi leur combat. Les gens avaient beaucoup souffert de cette horrible guerre de 1914-1918, et beaucoup étaient déterminés à ne jamais assister à une autre guerre. « Plus jamais » était le slogan clé des différents mouvements pacifistes !

La France était le pays qui avait le plus souffert en termes de causalités de la Première Guerre mondiale de laquelle elle est sortie économiquement, socialement et politiquement affectée. Les gouvernements changeaient souvent, et il n'était pas facile d'obtenir l'approbation de nouvelles idées, mais le général Saint-Paul avait réussi à faire passer la sienne.

Général Saint-Paul

« On a dit, on a répété qu'il y avait eu de terribles accrocs à la Convention de Genève au cours de la dernière guerre. C'est possible. »

Il continue de défendre ses idées, malgré les obstacles et les critiques auxquels il faisait face notamment de la part des ultra-pacifistes. En répondant à ces critiques, qui méconnaissaient l'évidence des réalités, Saint-Paul désarma les arguments de ces méfiants par des raisonnements irréfutables.

Saint-Paul écrivait, « On a dit, on a répété qu'il y avait eu de terribles accrocs à la Convention de Genève au cours de la dernière guerre. C'est possible. Qu'il y ait eu des mécomptes, c'est probable. Quelle est l'entreprise qui n'en présente pas ? Mais nous-mêmes, renonçons-nous à prendre le train parce que des catastrophes sont parfois provoquées sur les voies ferrées par des erreurs, des négligences, des crimes ou des attentats ? »

Pour mener à bien son projet, Saint-Paul a su s'entourer de fidèles collaborateurs dont les plus anciens et les plus actifs ont été le Colonel Roffidal, Melle Nelly Delain, le Comte Henry de Roffignac, M. Pol Henry, Valentin Bresle, Maître Roger de Saint-Chamas, Avocat de la Cour de Paris et Conseiller juridique de l'Association.

Le 8 juin 1935, sous l'impulsion de l'Association des « Lieux de Genève », la Chambre française des Députés adopta à l'unanimité une résolution invitant la SdN à « étudier les moyens de constituer dans chaque nation, grâce à des accords entérinés par la Société des Nations, des endroits, lieux ou zones devant être

Genève: l'arrivée d'un convoi de grands blessés français. Credit photo : DR

« ...Mais nous-mêmes, renonçons-nous à prendre le train parce que des catastrophes sont parfois provoquées sur les voies ferrées par des erreurs, des négligences, des crimes ou des attentats ? »

soustraits en cas de conflits armés, à toutes actions comme à toutes fins militaires… ». Son Rapport fut voté à l'unanimité par la Chambre des Députés le même jour ; l'aboutissement réussi de son œuvre est incontestable.

Le 3 octobre 1935, un Comité International provisoire est créé à Genève sous la présidence de M. Henri George, ami de Saint-Paul, avec l'aide de ses amis rotariens à Genève, parmi lesquels les frères Fatio et Louis Favre. L'action de l'Association se prolonge par la création, à Genève, en 1937, toujours à l'initiative du Général Saint-Paul, de l'Association internationale pour la protection des populations civiles en cas de conflit armé, qui sera l'association-mère de « Lieux de Genève ».

Le choix du siège de l'organisation mère a été déterminé par les considérations de Saint-Paul. Selon lui, les traditions humanitaires, qui ont donné à l'histoire de Genève une empreinte particulière, ont prédestiné cette ville à « prendre en main le grand travail » visant une nouvelle étape dans l'humanisation de la guerre.

Le Général Saint-Paul pense que c'est la ville de Genève où est né « l'esprit Dunant » qui sera capable de « mener au plus vite l'œuvre nouvellement confiée au succès ». Le plus triste, c'est que le Général Saint-Paul est décédé le 7 avril 1937 sans avoir la chance d'assister aux réalisations de l'organisation à Genève.

Ce qui est plus intéressant, c'est de voir le véritable héritage de Saint-Paul, ses idées et comment ces idées uniques et avant-gardistes ont jeté les bases de l'Association ...

L'héritage du Dr Georges Saint-Paul

Pour comprendre l'héritage du fondateur de « Lieux de Genève », il faut remonter le temps, à une époque où le monde était gouverné par les puissances coloniales, l'Angleterre et la France. Au XIXe siècle, l'Allemagne sous Bismarck a également commencé à se réveiller et est devenue de plus en plus agressive. L'Allemagne voulait aussi une place au soleil.

Georges Saint Paul est né le 17 avril 1870 à Metz, dans le nord-est de la France, précisément en Lorraine, zone géographique largement influencée par la rivalité entre les nationalistes français et allemands. Il est né à peine quelques mois avant que la guerre franco-allemande n'éclate en 1870.

Le traité de Francfort du 10 mai 1871 donne à l'Allemagne l'essentiel de l'Alsace et une partie de la Lorraine, qui devient le territoire impérial de l'Alsace-Lorraine. À la suite de cette guerre, Bismarck a maintenu une grande autorité dans les affaires internationales pendant deux décennies. La détermination française à regagner l'Alsace-Lorraine et la peur d'une nouvelle guerre franco-allemande, ainsi que l'appréhension britannique sur l'équilibre des forces, sont devenues des facteurs dans les causes de la Première Guerre Mondiale.

En dépit des circonstances susmentionnées, Georges Saint-Paul, qui était un élève brillant, a poursuivi ses études. C'est ainsi qu'il a été lauréat de la Faculté de Lille et celle de Lyon. Il choisit de consacrer sa thèse aux fonctions cérébrales chez les artistes et les écrivains, sous la direction d'Alexandre Lacassagne, professeur titulaire de la chaire de médecine légale de la Faculté de Lyon.

Georges Saint-Paul, étudiant à la Faculté de Médecine de Lyon

En 1893, Saint-Paul rejoint l'armée française où il devient Major adjoint du 91e régiment d'infanterie. Nommé d'abord à Mézières, il obtint une promotion en 1895 avant d'être envoyé à Alger, à l'hôpital Dey où arrivaient les rapatriés de Madagascar. Plus tard, il a été envoyé en Tunisie, pour ensuite devenir Médecin-chef de brancardiers en 1914 pendant la Première Guerre Mondiale. En 1926, il devient Directeur de Service de Santé Militaire à Nancy avec le grade de Médecin général.

On a beaucoup parlé de l'expérience de Saint-Paul dans la guerre, dans les colonies, nous ne nous attarderons donc pas sur ces faits. Ce qui est plus intéressant, c'est de voir le véritable héritage de Saint Paul, ses idées et comment ces idées uniques et avant-gardistes ont jeté les bases de l'Association qui est devenue au fil des années l'Organisation Internationale de Protection Civile (OIPC).

La première Convention de Genève pour l'Amélioration de la Condition des blessés des armées combattantes a été rédigée le 22 août 1864. C'était le premier d'une série de quatre Traités appelés « Convention de Genève ». Elle jette « les bases des règles du droit international pour la protection des victimes de conflits armés. »

Ce premier Traité a été profondément révisé et amendé en 1906, ensuite en 1929, et enfin en 1949. Il est inextricablement lié à l'action du Comité International de la Croix-Rouge, qui en était l'instigateur, mais qui avait aussi appelé à en étendre l'application.

George Saint-Paul, étudiant à Lyon.

Il était médecin et militaire, et avait vu des horreurs pendant la Première Guerre mondiale.

C'est probable que la première Convention de Genève ait servi de catalyseur à Saint-Paul pour la création de son Association de « Lieux de Genève ». Il était médecin et militaire, et avait vu des horreurs pendant la Première Guerre mondiale. Il disait « Certains d'entre vous n'ont peut-être pas vécu la guerre. Au fort des combats, pendant des heures, pendant des semaines et même pendant des mois, la mort passe. Elle ne cesse de frôler l'être humain. Rien de plus émouvant que les sifflements longs ou précipités de l'obus, les secousses dont il fait trembler la terre, sinon peut-être le bruissement de la balle invisible, rien de plus poignant que le claquement sec du coup de feu et le vol léger de la balle invisible sinon peut être l'enveloppement lent, l'enveloppement progressif par les flots empoisonnés de vagues aériennes dont le venin étreint et brûle lentement les poumons. »

Le Comité International créé à Genève en 1935 par Henri George, a bénéficié du soutien moral du Comité International de la Croix-Rouge. Cette collaboration est matérialisée par un certain nombre de faits. Dans ce registre se trouve l'exposé du 2 décembre 1935, au Rotary Club de Glarus, fait par Dr Grieder-Tschudi sur la Croix-Rouge et les Lieux de Genève. *

On voit bien que le mouvement de clubs rotariens[2] soutenait Saint-Paul et l'antenne genevoise de « Lieux de Genève ». À l'époque les Clubs Rotary étaient un phénomène relativement nouveau. Au fil du temps, Rotary International a contribué

2 Le Rotary vit le jour grâce à Paul Harris. Le 23 février 1905, cet avocat de Chicago décide de rassembler des hommes d'affaires d'horizons divers autour d'une mission : échanger des idées et créer des amitiés sincères et durables. Au fil du temps, la portée et la vision du Rotary se sont progressivement ét endues à l'action humanitaire. Leurs membres ont une longue expérience en matière de résolution des problèmes, localement et dans le monde.

*

«…Passons maintenant aux « Lieux de Genève ». Leur importance ne peut être bien saisie que lorsque l'on s'est rendu compte des tâches accomplies par la Croix-Rouge. Les considérations qui militent en faveur d'un appui à cette œuvre sont les suivantes : malgré les interdictions (en dernier lieu en 1925), la « Guerre des gaz » prend une grande importance dans l'avenir. Ce qu'elle présente de plus grave, c'est le fait qu'elle menace également les populations civiles et qu'elle est même destinée à être employée contre celles-ci dans le but de répandre la terreur et la démoralisation. Selon le Général Dr Saint-Paul, ces « Lieux de Genève » auront à répondre aux conditions suivantes :

a) Ils devront être suffisamment éloignés de tout centre pouvant être exposé à un bombardement et de tout ouvrage militaire ;

b) Ils devront offrir toutes garanties au point de vue de l'hygiène et se prêter à la possibilité de recevoir une affluence inattendue d'occupants ;

c) Les « Lieux de Genève » devront être désignés avec précision déjà en temps de paix, sur toutes les cartes géographiques ;

d) Ils devront, dès les débuts d'une guerre, être placés sous le contrôle de personnes recrutées dans des pays neutres, lesquelles personnes auront été désignées en temps de paix. Ces neutres auront pour mission de signaler toute infraction à la Convention ou toute utilisation d'un « Lieu de Genève » pour des buts militaires. Toute violation d'un « Lieu de Genève » entraînera des sanctions.

Et il poursuit dans son exposé…

L'idée des « Lieux de Genève » est-elle réalisable ?

Je crois que, malgré quelques hésitations, on peut répondre affirmativement. Chaque pays a pourtant le plus grand intérêt à ce que les parties les moins protégées de sa population soient mises en sûreté pendant la guerre. À qui la destruction d'une pareille zone neutre pourrait-elle profiter ? À personne ! Par contre, la responsabilité morale serait énorme pour un agresseur, attendu qu'il ne s'agirait comme victimes qu'exclusivement d'innocents et d'êtres sans défense. Qui commet l'erreur de provoquer par une attaque une action de représailles ? Bien que la dernière guerre ait donné lieu à de nombreux actes de barbarie, on peut néanmoins affirmer que la Convention de Genève a été généralement respectée par rapport à la protection des malades et des blessés. Ceci était d'ailleurs dans l'intérêt des deux parties. C'est ainsi que des centaines de milliers de vies humaines ont été sauvées. De nos jours, il existe des moyens infaillibles permettant de rendre connaissables de jour ou de nuit pareils territoires neutralisés. Le Rotarien Vuilleumier, qui a traité ce sujet dans son Club de Montreux-Vevey, ne comprend pas (et à juste titre) que la Ligue, qui depuis 5 ans propage l'idée des « Lieux de Genève », n'ait réuni qu'environ 5.000 adhérents malgré le fond si captivant de son programme. Ainsi qu'il le mentionne, le Gouvernement français a été invité à intéresser la Société des Nations à la cause des « Lieux de Genève…

Personnellement, j'accueillerais avec plaisir une décision permettant de fonder les « Lieux de Genève ». Leur opportunité ou plutôt leur nécessité ne fait aucun doute. Mais je serais surtout heureux de voir le Mouvement Rotarien adopter sérieusement cette cause. Il s'agit d'une question intéressant aussi bien l'humanité entière que chacun de nous !

Dr W. Grieder-Tschudi
Rotary Club de Glarus

Au fil du temps, Rotary International a contribué à répandre des œuvres humanitaires partout dans le monde.

à répandre des œuvres humanitaires partout dans le monde. A l'époque de Saint-Paul, c'était une organisation issue de la bourgeoisie. Rien que de voir la liste des membres genevois à l'époque on se rend bien compte que l'Association avait des appuis solides.

Dans les archives historiques de la SdN, on trouve l'affichette à une de leurs conférences. On lit « Le mercredi 3 juin 1936, une conférence publique sur les « Lieux de Genève » et la fondation à Genève d'une association pour l'humanisation de conflits armés par le Dr G. Saint-Paul (de Paris) …a eu lieu dans la Salle Centrale, Place de La Madeleine à Genève. »

L'équipe genevoise était dynamique et se battait pour promouvoir la cause de l'organisation. Moins d'une année plus tard, en 1936, un Comité exécutif a vu le jour, composé de citoyens suisses, dont le Professeur Léopold Boissier, Secrétaire Général de l'Union Interparlementaire, accepta la présidence.

Dans le bulletin de l'Association daté d'octobre à décembre 1936, le Général Saint-Paul écrit : « Sous la présidence de l'un des hommes les plus éminents de la Suisse, Léopold Boissier, Secrétaire Général de l'Union Interparlementaire, Vice-Président de l'Association suisse pour la S. D. N. Le Comité définitif pour les Lieux de Genève s'est constitué

Invasion japonaise de la Mandchourie. Photo : DR

Affiche. La guerre civile espagnole. Photo : DR

le 8 octobre à Genève. Inutile de dire que nous reviendrons sur cette création d'importance essentielle et que nous saurons exprimer à nos amis suisses notre profonde reconnaissance. Disons simplement aujourd'hui que le Comité suisse pour les Lieux de Genève agira en pleine indépendance, avec une complète autonomie et ne se trouvera engagé en rien par les actions et polémiques auxquelles j'ai et aurai à faire face. Mais qu'il sache bien que s'il lui advient de recourir à nous, il trouvera dévoués, prêts à la plus affectueuse collaboration, l'Association parisienne et son président.

Signalons que - alors même que le Comité définitif n'était pas encore constitué- le Comité genevois provisoire présidé par notre infatigable ami Henri George est intervenu dans les événements d'Espagne[3].

3 La guerre d'Espagne (également désignée sous le nom de guerre civile espagnole) est un conflit qui, du 17 juillet 1936 au 1e avril 1939, opposa en Espagne, d'une part le camp des républicains, orienté à gauche et à l'extrême gauche, composé de loyalistes à l'égard du gouvernement légalement établi de la IIe République, de communistes, de léninistes et de révolutionnaires anarchistes, et d'autre part les nationalistes, les rebelles putschistes orientés à droite et à l'extrême droite et menés par le général Franco.

Si les difficultés présentes des relations avec ce pays ne nous permettent pas de donner des précisions sur les résultats de cette tentative, du moins avons-nous des raisons de penser qu'elle contribue à certains adoucissements. Mais - et nous le répétons pour la millième fois, c'est avant que les conflits armés soient déchaînés qu'il faut penser aux Lieux de Genève et les préparer. »

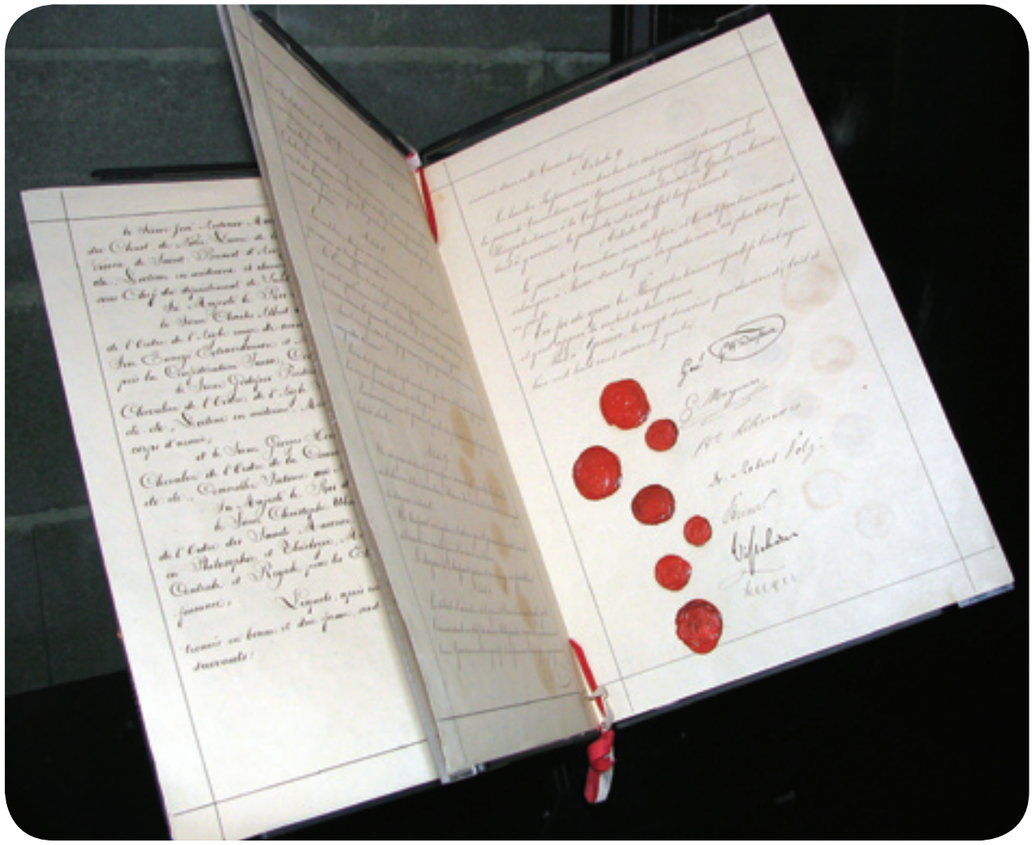

La Convention de Genève de 1949.
Photo : DR Croix Rouge

Dans le Journal de Genève du 8 octobre 1936, on peut lire «…aujourd'hui jeudi se constitue un comité destiné à provoquer la création des Lieux de Genève, endroits où, en cas de guerre, seront mis en sécurité femmes, enfants et infirmes. M. Léopold Boissier a bien voulu accepter la présidence du comité d'initiative. L'œuvre humanitaire entreprise revêt un caractère de tragique actualité en raison de la guerre civile espagnole : que de victimes innocentes auraient pu être évitées si les Lieux de Genève avaient été organisés dès l'ouverture des hostilités !

Ce comité, fondé pour les Lieux de Genève et pour l'humanisation des conflits armés, est intervenu dans la guerre civile espagnole par des appels au Président de la République espagnole à Madrid, au Président de la Junte nationale à Burgos, à l'Ambassadeur d'Argentine à Hendaye. »

Quant à M. Henri George, il renonce à la présidence de l'organisation pour pouvoir se consacrer exclusivement à la partie active du travail en qualité de Secrétaire Général. La présidence d'honneur est

Le flambeau est repris par Henri George, qui devient le premier Secrétaire Général de l'Association.

acceptée par le Colonel divisionnaire Guillaume Favre, Premier vice-président du Comité international de la Croix-Rouge.

« Le Médecin-général George Saint-Paul, qui, par sa généreuse initiative, s'est acquis des droits au titre de « bienfaiteur de l'humanité », malheureusement succombait le 7 avril 1937 à une angine de poitrine en son château de Rassay à Genillé en Indre-et-Loire, France ». Malgré la disparition de général Saint-Paul, ses amis et fidèles collaborateurs continuèrent de se battre pour ses idées.

Le flambeau est repris par Henri George, qui devient le premier Secrétaire Général de l'Association. Le 24 juin 1937, la succursale de Genève est officialisée par l'adoption des statuts et la formation définitive du Comité exécutif, dont la présidence, sur demande de M. Boissier, passe au professeur Louis Favre.

L'implication de son œuvre dans les conflits est matérialisée par des succès. Ce fut d'abord en 1936, la création des zones de refuge en Espagne lors de la guerre civile, puis en 1937, des zones de Shanghai, Nantao, Hankéou et Nankin suite à l'attaque japonaise[4] .

4 La Seconde Guerre sino-japonaise est un conflit militaire qui dura de 1937 à 1945, et débuta à la suite de l'invasion de la partie orientale de la Chine par l'Armée impériale japonaise. Six ans après l'invasion de la Mandchourie, l'empire du Japon poursuivait sa politique expansionniste en Chine. L'attaque japonaise provoqua une trêve dans la guerre civile qui opposait depuis dix ans le Kuomintang et le Parti communiste chinois, ces deux mouvements réalisant une alliance contre l'envahisseur. Le conflit sino-japonais, particulièrement meurtrier, eut de lourdes conséquences sur l'histoire de la Chine et sur les équilibres géopolitiques de la région dans les décennies suivantes.

Joseph Avenol Secrétaire Général de la Société des Nations du 3 juillet 1933 au 31 août 1940.

Le lobbying auprès de la Société des Nations (SdN)

En 1938, Monsieur Favre et Henri George tiennent finalement une réunion avec Joseph Avenol[5], le Secrétaire Général de la SdN à Genève, après avoir essayé en vain de le joindre à maintes reprises.

La première lettre date du 1er mai 1938, on lit :

« Monsieur le Secrétaire-Général,

Supposant qu'il peut vous intéresser d'être mis au courant de notre programme d'action, qui se déroule en complet accord avec le Comité International de la Croix-Rouge, et avec l'appui du Département politique fédéral en la personne de Monsieur Motta, nous venons vous demander de bien vouloir nous indiquer le jour et l'heure auxquels il vous conviendrait de recevoir notre président. M. le Prof Louis Favre, ainsi que le soussigné.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de notre considération distinguée. Lettre signée Henri Georges avec un postscriptum, afin que vous puissiez déjà vous faire une idée générale de notre organisation nous nous permettons de vous remettre les quelques pièces ci-jointes. (Dont la liste de personnalités faisant partie du comité). »

N'ayant pas reçu une réponse, Monsieur Henri George revient à la charge. Dans une lettre datée du 18 mai 1938, il écrit : « Monsieur le Secrétaire Général, Veuillez, nous permettre de vous confirmer notre lettre du 1er courant et de vous communiquer, à propos de notre activité, l'article ci-joint, paru dans le « Journal de Genève ». Espérant qu'il vous sera possible de nous recevoir un de ces jours, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de notre

5 Joseph Avenol, était un haut fonctionnaire français, diplomate, secrétaire général de la Société des Nations du 3 juillet 1933 au 31 août 1940. Personnage contesté, avec des sympathisants pétainistes et fascistes, il est éjecté de la société de Nations par son propre personnel en 1940.

Conférence de désarmement, Caricature politique britannique Archives Historiques de la Société des Nations

parfaite considération. Lettre signée Pour le Comité International, le Secrétaire Général, Henri George ».

Quelques jours plus tard, Henri George et Monsieur Louis Favre ont obtenu le rendez-vous avec Joseph Avenol, et on a trouvé cette note internet écrite par Avenol lui-même et dans laquelle il écrit : « La Société des Nations et Les Lieux de Genève. Le 23 mai 1938. « J'ai reçu MM Favre et George qui m'ont exposé et développé leurs demandes. Je leur ai répondu que, tandis que la Société des Nations jusqu'ici s'était délibérément abstenue de s'occuper des opérations de guerre et de leurs conséquences, la protection des populations civiles contre les bombardements aériens avait, récemment, maintes fois, été l'objet de ses préoccupations.

S'ils désirent qu'une autre étude soit faite, la meilleure façon d'y parvenir serait qu'une ou plusieurs délégations signalent cette question à l'Assemblée. »

En juillet de la même année, un fonctionnaire international, Monsieur Friis, transmet le dossier à Monsieur Thanassis Aghnides, Sous-secrétaire général de la SdN avec une petite note rédigée en anglais…

« Je pense qu'il convient de le noter parmi les dossiers qui présentent un intérêt particulier en cas d'enquêtes concernant les bombardements aériens et la protection de la population civile. Le Comité des « Lieux de Genève », appelé organisation internationale, est composé exclusivement de ressortissants suisses. Plusieurs membres sont en contact étroit avec d'autres organisations internationales à Genève (Croix-Rouge, Union interparlementaire, etc.).

L'objet de l'organisation est d'œuvrer à la mise en place de lieux de refuge pour non-combattants en guerre internationale ou civile (Lieux de Genève), à les placer sous tutelle neutre. Les Accords relatives à la création de tels lieux de refuge devraient,

Session extraordinaire de l'Assemblée Générale de la Société des Nations, en 1937. Crédit photo : DR

dans la mesure du possible, être conclus et des dispositions prises en temps de paix.

Certains résultats pratiques semblent avoir été obtenus tant en Espagne qu'en Chine. Au cours d'une visite que deux des dirigeants de l'organisation ont rendue à M. Avenol le 23 mai, celui-ci a exprimé l'avis que, s'il était jugé souhaitable que la Société aille plus loin dans ce domaine particulier que cela n'a été le cas. Jusqu'à présent, la question pourrait être soulevée par une ou plusieurs délégations à l'Assemblée. »

L'année 1938 fut riche en évènements politiques, et la crise au sein de la SdN ne faisait que s'aggraver. En Allemagne les événements de 1938 marquent le point culminant des pressions de l'Allemagne et des nazis autrichiens pour unifier les populations allemandes et autrichiennes au sein d'une même nation. Dans les années précédant l'Anschluss, l'Allemagne nazie a soutenu le parti nazi autrichien dans sa tentative de conquérir le pouvoir et de doter l'Autriche d'un gouvernement nazi.

Malgré la situation internationale tendue, les membres de l'Organisation ne baissaient pas les bras. Au mois de juillet 1938, ils avaient créé une section au Luxembourg. Dans un article de presse paru dans la presse radicale, datée du 9 novembre 1938 on lit : « Comité international d'information et d'action pour la protection de la population civile en temps de guerre, créé à Luxembourg le 4 juillet dernier s'est réuni le 28 octobre au Palais grand-ducal, sous la présidence de S.A.R. le Prince de Luxembourg, son chef.

La Conférence de Désarmement, Caricature politique 1932, Archives Historiques de la Société des Nations

La prochaine réunion du Comité aura lieu à Luxembourg dans le courant du mois de janvier 1939. »

Malgré le contexte difficile, voire impossible, et avec une SdN, qui était plongée dans une crise profonde, les amis de Saint-Paul continuaient leur bataille pour leurs idées. On retrouve encore leur trace au sein de la SdN en 1941. Le Secrétaire-général Avenol avait été déchu de ses fonctions, à cause de ses sympathisants nazis. Le personnel était réduit, et certaines activités ont été transférées aux Etats-Unis, notamment l'Université de Princeton, rendant le travail de Henri George encore plus difficile, et pourtant il continue de travailler et faire promouvoir les idées de Saint Paul.

En 1940, les Lieux de Genève avaient envoyé une commission neutre en Finlande, alors qu'au cours de la dernière phase de la Première Guerre mondiale, l'Association française des « Lieux de Genève » parvint à faire des arrangements locaux entre les belligérants. A l'époque, l'Association créée par le Général Saint-Paul était une organisation humanitaire privée, avec des sections nationales en France, en Allemagne et en Italie.

En 1944, les vainqueurs de la guerre avaient décidé de remplacer la Société des Nations par les Nations Unies. À Genève, les derniers membres du personnel faisaient de leur mieux pour assurer la transition et on retrouve la dernière lettre de la SdN adressée à Henri George.

Plus tard, leurs interventions sont malheureusement restées sans succès. Aussi, la Deuxième Guerre mondiale terminée, chacun voulait l'oublier aussi vite que possible et avec elle la protection des civils.

Signature de la Convention de Genève lors de la Conférence diplomatique de Genève 1949
J. Cadoux/ICRC Archives

L'après-guerre

En 1946, le bourgmestre de Saint-Gall, M. Anderegg, député au Parlement fédéral suisse avait présenté un postulat pour lequel il se basait sur l'œuvre humanitaire d'Henri Dunant, fondateur de la Croix-Rouge et sur les actions entreprises sur l'instigation des « Lieux de Genève ». Il demandait au Gouvernement suisse d'examiner le problème de la neutralisation des villes, des zones et des régions en cas de guerre. La suite en fut la convocation de la Conférence diplomatique de Genève en 1949, lors de laquelle les délégués et les experts de plus de 60 pays élaborèrent les nouvelles conventions connues sous le nom de Conventions de Genève du 12 août 1949.

L'idée du Général Saint-Paul trouva certaines réalisations juridiques internationales dans la Convention relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre qu'on appelle la Quatrième Convention de Genève.

En 1949, après la signature des quatre Conventions diplomatiques de Genève, les Lieux de Genève se sont intéressés à la réalisation pratique des zones de refuge pour la protection des non-combattants.

C'est au cours de cette année jubilaire, soit en 1951, que Milan Bodi, député Secrétaire Général, fut appelé à succéder à Henri George, décédé le 6 mai 1951, après une courte maladie, à l'âge de 77 ans. M. Bodi assurera le poste de secrétaire général de l'OIPC de 1951 à 1986.

Le nouveau Secrétaire Général reprenait donc la direction de l'Association en pleine guerre de Corée ; cette guerre qui a mis en exergue, quelques mois plus tard, les limites de la mise en pratique des Accords internationaux. C'est là que commence la deuxième phase de l'activité de l'Association des « Lieux de Genève ». Il s'agissait d'étudier la mise en pratique de l'évacuation et l'aménagement par avance des endroits où les évacués seraient logés. En 1951, la Municipalité de Lausanne en Suisse avait salué cette action pratique et, en collaboration avec le Secrétariat général des « Lieux de Genève » a élaboré des plans détaillés d'organisation et de construction d'un lieu de refuge pour la population de Lausanne. D'autre part, le Secrétariat général poursuivit ses travaux sur l'organisation des services locaux de protection civile, la protection industrielle et entre autres il a adapté, en français, une brochure éditée par l'administration américaine de protection civile sur la protection contre les armes atomiques.

Cette réunion devait prendre plus tard dans la chronologie de l'OIPC le nom de 1ère Conférence mondiale de la Protection civile.

GENÈVE, le 30 juillet 1945.

Monsieur,
J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 20 juillet concernant la question de la protection des populations civiles en cas de guerre.

En réponse, je me permets de me référer à la lettre que le Secrétariat vous a adressée le 16 octobre 1941 et par laquelle il vous a remis certains documents relatifs à la question précitée, entre autres le supplément spécial N.186 au Journal officiel : Procès-verbal de la 3e Commission de la 19eAssemblée, dont l'ordre du jour comportait la question de la protection des populations civiles en cas de guerre.

En ce qui concerne en particulier la résolution de la Chambre des Députés française du 8 juin 1935, il ne semble pas que le Gouvernement français ait donné suite à cette initiative.

Par contre, la question a été inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée à la suite d'un télégramme du Gouvernement espagnol en date du 10 août 1938 (annexe I, page 37 du document précité). Une communication sur le même sujet avait été antérieurement transmise au Secrétaire Général par le Gouvernement cubain, le 2 juin 1938 (annexe I du même document).
Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Peter ANKER. Membre de Section, Département.

Conventions de Genève

La première convention de Genève pour l'Amélioration de la Condition des blessés des armées combattantes a été rédigée le 22 août 1864. C'était le premier d'une série de quatre traités appelés « convention de Genève. » Elle jette « les bases des règles du droit international pour la protection des victimes de conflits armés. » Ce premier traité a été profondément révisé et amendé en 1906, ensuite en 1929, et enfin en1949. Il est inextricablement lié à l'action du Comité international de la Croix-Rouge, qui en est l'instigateur, mais qui a aussi appelé à en étendre l'application.

C'est probable que la première convention de Genève a servi de source d'inspiration à Saint-Paul pour créer son association de « Lieux de Genève ». Il était médecin et militaire, et avait vu des horreurs pendant la Première Guerre mondiale. Il disait « Certains d'être vous n'ont peut-être pas vécu la guerre. Au fort des combats, pendant des heures, pendant des semaines et même pendant des mois, la mort passe. Elle ne cesse de frôler l'être humain. Rien de plus émouvant que les sifflements longs ou précipités de l'obus, les secousses dont il fait trembler la terre, sinon peut-être le bruissement de la balle invisible, rien de plus poignant que le claquement sec du coup de feu et le vol léger de la balle invisible sinon peut être l'enveloppement lent, l'enveloppement progressif par les flots empoisonnés de vagues aériennes dont le venin étreint et brûle lentement les poumons. »

L'idée du Général Saint-Paul trouva certaine réalisation juridique internationale dans la Convention relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre qu'on appelle la Quatrième Convention de Genève.

En 1949, après la signature des 4 conventions diplomatiques de Genève, les Lieux de Genève se sont intéressés à la réalisation pratique des zones de refuge pour la protection des non-combattants.

En 1951, vingt ans après sa fondation, l'Association internationale des Lieux de Genève cherchait toujours à mettre en œuvre les idées de son fondateur visant é préparer et à aménager, en temps de paix déjà, des lieux de refuge pour la population civile, ces « zones de sécurité » que les belligérants s'engageraient à respecter en vertu du Droit humanitaire, explicitement exprimé dans les Conventions de Genève du 12 août 1949.

Première conférence internationale de Berlin, en juin 1954.

C'est à cette fin que se tint à Berlin, en 1954, une Conférence internationale sur le thème « Le problème de la protection des populations civiles en temps de guerre par la création et la reconnaissance de zones neutralisées et de villes ouvertes ». Cette réunion devait prendre plus tard dans la chronologie de l'OIPC le nom de 1ère Conférence mondiale de la Protection civile.

Suite aux résolutions adoptées par les congressistes de Berlin, l'Association internationale procéda à la sensibilisation de nombreux pays au principe de préparation des lieux de refuge en collaboration avec les institutions nationales de protection civile.

En juillet 1956, le « Bulletin d'information des Lieux de Genève » s'intitule PROTECTION CIVILE et son éditorial augure la mutation de l'Association avec le développement d'organismes nationaux de protection civile dans les différents pays.

En plus du Bulletin d'information, un service de documentation avait été créé, élargissant ainsi les sources d'information et de renseignements dans les différents domaines de la protection civile.

L'Association, en dépit de quelques difficultés liées à sa taille et à son caractère bénévole, a pu organiser la IIe Conférence internationale de protection civile en janvier 1957, à Florence en Italie sous le thème « La protection civile face aux destructions en masse ». Douze pays, l'Allemagne, la Belgique, la Bulgarie, l'Espagne, la France, la Grèce, l'Israël, l'Italie, la Pologne, la Suisse, la Turquie et la Yougoslavie, y étaient représentés ainsi que 5 organisations à savoir, le Comité International de Médecine et Pharmacie

Le Comité International d'alors était composé des quatre pays ci-après : Philippines, République Arabe Unie, Turquie et Union d'Afrique du Sud.

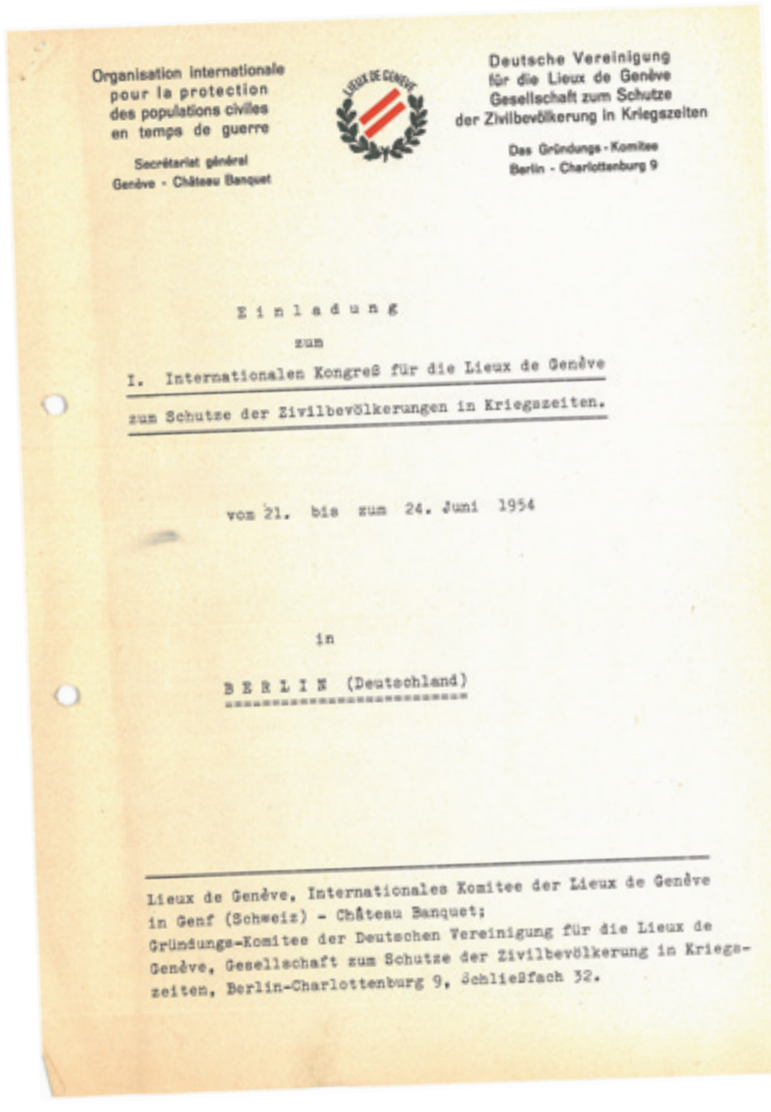

Organisation internationale pour la protection des populations civiles en temps de guerre

Secrétariat général
Genève - Château Banquet

Deutsche Vereinigung für die Lieux de Genève
Gesellschaft zum Schutze der Zivilbevölkerung in Kriegszeiten

Das Gründungs-Komitee
Berlin - Charlottenburg 9

Einladung

zum

I. Internationalen Kongreß für die Lieux de Genève zum Schutze der Zivilbevölkerungen in Kriegszeiten.

vom 21. bis zum 24. Juni 1954

in

BERLIN (Deutschland)

Lieux de Genève, Internationales Komitee der Lieux de Genève in Genf (Schweiz) - Château Banquet;
Gründungs-Komitee der Deutschen Vereinigung für die Lieux de Genève, Gesellschaft zum Schutze der Zivilbevölkerung in Kriegszeiten, Berlin-Charlottenburg 9, Schließfach 32.

Militaires, l'Académie Internationale de Médecine, l'Institut International des Châteaux Historiques, l'Union Légion d'ORO et l'Union Médicale Latine. Plusieurs résolutions importantes y ont été votées et adoptées, dont la Charte de Florence et la résolution sur la protection des biens culturels. Cette Conférence a également assigné à l'Association Internationale des « Lieux de Genève », une nouvelle tâche notamment, celle d'étendre son activité à l'ensemble des problèmes qui touchent à la protection de

La conférence a eu lieu à l'hôtel l'Esplanade, à Berlin en juin 1954

l'Homme et de son environnement, en devenant une Organisation Internationale spécialisée dans les problèmes de protection civile. Ainsi, dans l'une de ses résolutions, la Conférence a demandé à l'Organisation d'accueillir en son sein les organismes nationaux de protection civile auxquels seraient accordés des droits et des devoirs, de constituer un organe dirigeant composé de représentants officiellement délégués par les divers pays et de devenir ainsi une véritable organisation internationale de protection civile.

Y faisant suite, l'Association des Lieux de Genève a profondément modifié sa structure lors de l'Assemblée générale du 10 janvier 1958, en créant un véritable Comité International, renonçant ainsi à son titre dont la consonance locale prêtait souvent à confusion. Dans le même sillage, elle a élargi ses missions, au-delà de l'évacuation des civils, à toutes les mesures de protection et a prévu l'implication des organismes nationaux de protection civile auxquels seraient accordés des droits et des devoirs.

C'est ainsi qu'une Organisation Non Gouvernementale dénommée Organisation Internationale de Protection Civile (OIPC) voit le jour et Me Pierre Guinard en devient le Président en remplacement de M. Edmond Fatio, l'un des fondateurs de l'organisation.

Cette appellation est celle préconisée par la Conférence de Florence car elle cadre plus avec les tâches assignées à la nouvelle Organisation qui renvoient à établir une étroite liaison entre les organismes de protection civile, encourager et entreprendre des études sur les différents problèmes de protection, ainsi que faciliter l'échange d'expériences et la coordination des efforts en vue de l'établissement d'une protection civile efficace couvrant les domaines de la prévention, la préparation et l'intervention en cas de catastrophe.

Visite organisée au CERN, Genève.*

** L'Organisation européenne pour la recherche nucléaire et couramment désignée sous l'acronyme CERN (du nom du Conseil européen pour la recherche nucléaire est le plus grand centre de physique des particules du monde.*

En outre, les nouveaux statuts du 10 janvier 1958 prévoyaient deux catégories de membres : actifs, avec droit de vote, réservée aux organismes de protection civile ; et associés, sans droit de vote, réservée aux personnes et groupements privés s'intéressant aux problèmes de protection civile.

L'organe supérieur d'exécution, le Comité international, est composé d'un membre par pays, alors que le Bureau exécutif et le Secrétariat général assument respectivement les tâches de direction et d'exécution entre les sessions du Comité International. Le Comité International d'alors était composé des quatre pays ci-après : Philippines, République Arabe Unie, Turquie et Union d'Afrique du Sud. Pour faciliter l'étude des problèmes spécifiques ainsi que la réalisation des tâches assignées, le Comité International crée des commissions permanentes d'experts.

Sur la base de ses nouveaux statuts, l'OIPC organisa en mai 1958, la IIIe Conférence mondiale de la Protection Civile à Genève, qui réunissait 130 participants venant de 33 pays, à savoir, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Chine, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Grande Bretagne, Guatemala, Hongrie, Irak, Iran, Israël, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Monaco, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, République Arabe Unie, République dominicaine, Roumanie, Salvador, Suède, Suisse, Turquie, Union des Républiques Socialistes Soviétiques, Yougoslavie. Etaient présentes également, de nombreuses organisations internationales.

Cette IIIe Conférence internationale de protection civile vient couronner les efforts de l'Association des « Lieux de Genève » et de l'OIPC au cours des 27

Timbre « la Protection Civile »

Danger radioactivité

Visite organisée au CERN, Genève.

premières années d'existence. Cependant, les menaces persistent au regard de la multiplication des risques de catastrophes augmentant de fait les responsabilités de la protection civile de chaque pays.

L'ordre du jour de cette Conférence dont le thème est « Prévention et protection contre la radioactivité » portait sur la radioactivité atmosphérique ; la décentralisation ; l'évacuation et la mise à l'abri des populations en cas de guerre ; le statut international du personnel de la protection civile et la protection des biens culturels. Des discussions franches et nourries avaient mené les participants à jeter les bases d'un système mondial d'alerte à la radioactivité, qui à l'époque, était vital non seulement pour la population du monde entier mais aussi pour les générations à venir face à l'utilisation toujours croissante de l'énergie nucléaire dans la médecine, la science et l'industrie, sans oublier la possibilité de son utilisation à des fins militaires.

Ce Centre, avec l'aide d'experts de plusieurs pays a pu franchir plusieurs obstacles techniques et élaborer avec le concours de nombreuses instances européennes, la première carte synoptique de la radioactivité. Au regard de ces préoccupations de l'époque, on peut noter avec satisfaction que 63 ans après, les essais nucléaires dans l'atmosphère restent interdits.

Comme autres résultats de la Conférence, les personnels de la protection civile jouissent d'un statut international inscrit dans le Droit International Humanitaire et les biens culturels sont protégés par des Accords internationaux.

L'OIPC en abordant la problématique de la radioactivité montre bien que l'Organisation était en avance sur son temps. La création du Centre mondial d'alerte à la radioactivité présidé par le Professeur Dr Albert R. Jentzer vient le confirmer.

De l'Organisation Non Gouvernementale à une Organisation Internationale (1958-1972)

Première Assemblée Constituante de l'OIPC à Monaco en 1966.

De l'Organisation Non Gouvernementale à une Organisation Internationale (1958-1972)

En 1966, à Monaco, à la suite du 2e Symposium international sur la protection radiologique, les représentants des Etats membres de l'OIPC réunis en Assemblée constituante, adoptaient le texte de la Constitution actuelle qui lui confère le statut d'Organisation intergouvernementale sous la même dénomination. Cette Constitution est en fait une Convention internationale liant les Hautes Parties contractantes et par la suite chacun des pays qui, par le dépôt de ses instruments de ratification, y a adhéré en tant qu'Etat membre. Par la suite, la Constitution est enregistrée en 1975 au Secrétariat des Nations Unies à New York conformément à l'article 102 de la Charte et publiée dans le Recueil des Traités des Nations Unies.

Le préambule de la Constitution définit les buts de l'Organisation et s'énonce comme suit : « Intensifier et coordonner sur le plan mondial le développement et le perfectionnement de l'organisation, des méthodes et des moyens techniques qui permettent de prévenir et d'atténuer les conséquences des catastrophes naturelles en temps de paix, ou de l'emploi des armes en temps de conflits ». La Constitution entrera effectivement en vigueur le 1er mars 1972 lors de la première Assemblée générale de ses Etats membres. Par la suite, la Constitution de l'OIPC fut enregistrée en 1975 au Secrétariat des Nations Unies à New-York conformément à l'article 102 de la Charte et publiée dans le Recueil des Traités des Nations Unies. Enfin, l'Accord signé le 10 mars 1976 entre le Conseil fédéral suisse et l'OIPC règle le statut juridique de l'Organisation en Suisse.

La Constitution du 17 octobre 1966 confère à l'OIPC un certain nombre de tâches qui aboutissent en fait à lui faire assumer, sur le plan international, la responsabilité de promouvoir la protection et la sécurité des personnes et des biens face aux catastrophes de tout genre et

Symposium sur la Radioactivité à Monaco en 1964

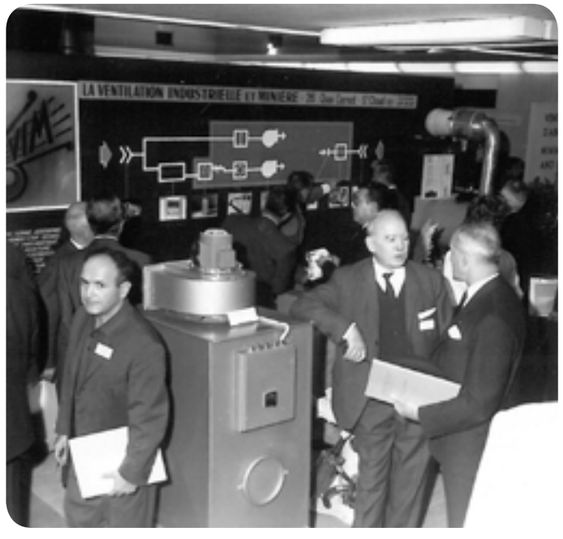

Milan Bodi, Secrétaire Général de l'OIPC (à droit) en présence de S.A.R Prince Rainer III.

de regrouper en son sein les Autorités nationales des pays membres, chargées de mettre en œuvre lesdites mesures.

Le texte stipule, en son Article 52, que la nouvelle Constitution entrerait en vigueur lorsque 10 Etats en seront devenus parties. Ce n'est donc qu'en 1972, lors de la 1ère Assemblée générale de l'Organisation tenue à Genève du 1er au 3 mars, que celle-ci entrera en vigueur avec le dépôt des instruments de ratification ou d'adhésion des 22 pays suivants : Arabie Saoudite, Argentine, Chili, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Finlande, Inde, Indonésie, Iran, Libéria, Monaco, Pérou, Philippines, République Arabe Unie, République Démocratique du Congo, République de Corée, Syrie, Tchad, Thaïlande, Viêt-Nam, Yougoslavie.

Par la suite, jusqu'en 1975, la Constitution est entrée en vigueur à l'égard des Etats suivants qui ont déposé trente jours plus tôt, leurs instruments d'adhésion ou de ratification auprès de l'OIPC, conformément à l'article 53 de la Constitution ; il s'agit de : République Arabe Syrienne, République Arabe Libyenne, Philippines, Zaïre, Mali, Ghana, Laos, Sénégal et Pakistan.

Par ailleurs, l'OIPC a été associée à l'élaboration des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève en prenant part aux réunions d'experts qui ont abouti à la rédaction finale de ces Protocoles en 1977. Le rôle de l'OIPC et de ses Etats membres dans la définition de la Protection civile dans le nouveau Droit humanitaire et des tâches précises qui lui incombent a été déterminant. De plus, un article particulier (Protocole I, chapitre VI, article 64) étend la protection accordée par les belligérants aux organismes nationaux de Protection civile également « aux organismes internationaux compétents ». Comme on le constate, la notion de Protection civile internationale a été, elle aussi, introduite dans le Droit humanitaire.

Conférence de Monaco 1966

Secrétaire Général Milan Bodi à Monaco

Toutefois, ce Droit humanitaire, tel qu'il est issu des Conventions de Genève, ne s'applique qu'en temps de guerre. Tout reste donc à faire pour faciliter et, au besoin, légaliser les actions humanitaires en temps de paix, c'est-à-dire l'aide internationale en cas de catastrophe. L'OIPC qui, par la volonté de ses Etats membres, est devenue une organisation spécialisée dans la protection de l'homme, de ses biens face aux catastrophes de toute nature, s'est alors essentiellement engagée à œuvrer dans le sens de l'intervention et de l'aide internationale en temps de paix.

Parallèlement à l'évolution juridique et statutaire de l'Organisation et à sa contribution à la formulation du nouveau Droit humanitaire, ses responsables ont travaillé sans relâche pour la promotion des techniques et des connaissances en matière de prévention, de préparation et d'intervention.

Dans le cadre de la promotion des techniques et des connaissances, l'OIPC a organisé de multiples conférences, expositions et séminaires qui ont fait d'elle une plateforme d'échanges où les professionnels de la Protection civile, tant des pays industrialisés que des pays en développement, partagent connaissances et expériences.

A ce point, en résumant l'évolution accomplie au cours de ces 50 premières années qui séparent les « Lieux de Genève » du Général Saint - Paul de l'Organisation Internationale de Protection Civile d'aujourd'hui, on constate que la notion de protection des civils en temps de guerre s'est étendue à celle de la protection et de la sécurité des populations en général grâce à l'intensification, la coordination et la planification, au niveau international, des méthodes, des moyens et des technologies de nature à prévenir, combattre et atténuer les conséquences des accidents, catastrophes et calamités de tout genre.

Symboles de l’Organisation

Symboles de l’Organisation

Un logo a été créé pour reconnaître l’Organisation. Il a évolué au fil des années, de l’Association des « Lieux de Genève » à l’Organisation Internationale de Protection Civile. Au début, c’était deux traits obliques rouges parallèles sur fond blanc. Ces deux barres rouges qui symbolisent les croyances opposées qui cheminent à l’infini ont été insérées à l’Article 6 de l’Annexe 1 de la quatrième Convention de Genève de 1949.

En 1937, le logo a été remplacé par deux bandes obliques rouges sur fond blanc, entourées de deux branches de chêne qui signifient la puissance ; celles-ci, couronnées de l’inscription LIEUX DE GENÈVE, symbole de la sécurité du civil.

À partir de 1958, et conformément aux recommandations de la Conférence de Florence, le logo de l’OIPC devient un globe terrestre schématique, chargé de deux barres rouges brochantes et entouré de deux branches de chêne se croisant à sa base, le tout sur fond blanc.

Le logo actuel, daté de 1998, a été adopté pendant la XIe Conférence Mondiale de la Protection Civile qui s’est tenue à Beijing. Il représente le signe distinctif international de la Protection Civile à savoir un triangle équilatéral bleu sur fond orange, conformément aux dispositions du Protocole additionnel I aux Conventions de Genève du 12 août 1949.

Organisation Internationale de Protection Civile (OIPC) de 1972 à nos jours

Le Chateau Banquet fut le siège de l'Association jusqu'en 1939.

Siège de l'OIPC

Organisation Internationale de Protection Civile (OIPC) de 1972 à nos jours

De par son mandat, l'OIPC est appelée à contribuer au développement par les Etats de systèmes propres à assurer protection et assistance aux populations ainsi qu'à sauvegarder les biens et l'environnement face aux catastrophes d'origines naturelles et dues à l'homme.

L'OIPC fédère les systèmes nationaux créés C cet effet dans le but de les unir et favoriser la solidarité entre eux. Les principales appellations de la Protection civile sont la Défense civile, la Sécurité civile ou la Gestion des situations d'urgence.

Bien que l'Organisation ait évolué depuis 1937 à Genève, un Accord de siège entre le Conseil fédéral suisse et l'Organisation Internationale de Protection Civile, conclu le 10 mars 1976 et entré en vigueur le 16 mars 1976, règle son Statut juridique confirmant ainsi son établissement à Genève en Suisse.

En effet, les premières années, les bureaux du Comité international des "Lieux de Genève" se trouvaient au 10 avenue Blanc pour ensuite déménager au Château Banquet, rue de Lausanne, lorsque ce dernier fut mis en location en 1939. C'est un endroit rempli d'histoire. Construit en 1650 le château s'appelait le château Rozet. En 1712, le château fut acheté par Étienne Banquet, et devient ainsi le château Banquet. Le Château, proche du Palais des Nations, où siégeait la SdN, était un endroit idéal pour l'Association, proche des missions diplomatiques installées à Genève à l'époque. Depuis 1976, l'OIPC a établi ses bureaux dans le Parc Chuit, au 10-12, Chemin de Surville à Petit-Lancy.

Pour atteindre ses objectifs, cette Organisation a mis en place une stratégie et un mécanisme conséquents sur trois plans à savoir structurel, opérationnel et fonctionnel.

Le Centre International de Coordination et de Veille (CICV)

Assemblée Générale à Doha 2018

Au plan structurel

Au plan structurel, cette Organisation est passée d'une Association, « Lieux de Genève » en 1931, à une Organisation Non Gouvernementale (ONG) en 1958 et à sa forme actuelle, une Organisation Internationale (OI) en 1972 avec l'entrée en vigueur de sa Constitution.

Au plan opérationnel

Au plan opérationnel, cette Organisation a élargi son champ d'action, passant de la protection des civiles et des monuments historiques en temps de guerre à la protection des personnes et la sauvegarde des biens ainsi que de l'environnement contre les catastrophes d'origines naturelles ou anthropiques.

Dans le même sillage, face au changement climatique, marqué par des dysfonctionnements saisonniers avec effets de surprise sur les planifications communautaires, l'OIPC a développé des mécanismes prévisionnels basés sur les technologies de l'information pour réduire la vulnérabilité des personnes ainsi exposées aux catastrophes devenues récurrentes, de plus en plus violentes et dévastatrices, de même qu'aux risques dont certains sont émergents.

Au plan fonctionnel

L'OIPC comprend trois Organes, l'Assemblée générale, le Conseil exécutif et le Secrétariat permanent.

- L'Assemblée générale en est l'organe suprême ; elle comprend à date 60 Etats membres, 16 Observateurs et 22 membres affiliés et est coiffée par un Président. Elle se réunit tous les 2 ans au minimum.

Un séminaire au Cameroun dédié à l'analyse des risques.

Formation, Tunis 2018. Rôle des femmes de la protection civile dans les médias.

- Le Conseil exécutif, bras séculier de l'Organisation, est constitué actuellement de 25 membres dont le mandat est renouvelable tous les quatre ans. Il est dirigé par un Président. Il siège tous les ans en sessions ordinaires et autant de fois que nécessaire en sessions extraordinaires.
- Le Secrétariat permanent dont les bureaux sont à Genève en Suisse est la cheville ouvrière de l'Organisation. En effet, dirigée par un Secrétaire Général, cette instance est chargée de la mise en œuvre des décisions de l'Assemblée générale et du Conseil exécutif.

Instruction des troupes de sauvetage suisse en 2010

L'OIPC compte à son actif de nombreuses réalisations en faveur des pays membres ou non, en matière de renforcement des capacités managériales et matérielles face aux risques de catastrophes.

Bien plus, dans le cadre de la préparation à la réponse, notamment dans la prise de décisions proactives par les communautés exposées, l'OIPC a développé un outil de veille permanente, le Centre International de Coordination et de Veille (CICV) assorti de démembrements dans certains pays. Ledit Centre met à disposition des Etats, des informations afférentes à la situation des risques de catastrophes ; il offre par ailleurs des formations y relatives.

Réalisations de l'OIPC

Exercice de la protection civile en Azerbaïdjan en 2013.

Réalisations de l'OIPC

Au fil de ses quatre-vingt-dix années, l'OIPC s'est déployée à la protection de l'Homme, de ses biens et de son environnement contre les menaces de tous ordres ; ceci à travers des entreprises multiformes de renforcement des capacités dans les domaines d'assistances techniques et humanitaires ainsi que du management des risques de catastrophes.

Le premier succès de l'Association fut la création des zones de refuge en Espagne lors de la guerre civile de 1936 à 1939.

Dans les archives historiques de la Société des Nations, on trouve la copie d'un télégramme envoyé par Henri Georges au Général Franco daté du 8 juin 1943 : « Henri George, Secrétaire Général a adressé lundi au nom du Comité international des "Lieux de Genève" au général Franco le télégramme suivant : "Après les premières expériences réalisées en" 1937 par V.E. à Madrid et à Bilbao avec des résultats si bienfaisants, votre chevaleresque initiative tendant à humaniser la guerre aérienne par la création de zones de sécurité sur les territoires des belligérants actuels suscite des sentiments d'admiration de la part de notre Association.

Répondant aux meilleures aspirations de l'opinion publique mondiale, cette "initiative est destinée" en effet, à sauvegarder l'existence des non-combattants innocents et à atténuer ainsi les souffrances des populations civiles. Permettez-nous de vous féliciter pour ce noble geste et de vous souhaiter plein succès ».

Outre les 9 Conférences mondiales de la Protection civile (Berlin 1954, Florence 1957, Genève 1958, Montreux 1961, Genève 1963, Genève 1972, Caracas 1974, Tunis 1978, Rabat 1980), l'OIPC a organisé 14 Expositions techniques d'équipement de protection, de secours

Exercice de la protection civile en Azerbaidjan en 2013.

et sécurité ainsi que des Conférences internationales sur la Protection radiologique (Monaco 1964 et 1966), sur la Protection des établissements (Genève 1960, Nancy 1970, Beyrouth 1975) et sur la Médecine de catastrophe (Genève 1968, Mayence 1977, Monaco 1979). L'organisation a également dirigé divers séminaires internationaux : pour cadres supérieurs de la Protection civile, sur la formation des services sanitaires, sur l'intervention en cas de contamination radioactive.

Mais c'est surtout dans le domaine de la formation des cadres des organismes nationaux de Protection civile que l'OIPC a su œuvrer concrètement. Dans ce registre, 150 stagiaires provenant de 35 pays ont bénéficié de cours internationaux pour instructeurs spécialisés, organisés à Genève, avec le concours de la Protection civile genevoise, entre 1969 à 1981. Des cours internationaux pour cadres supérieurs de la Protection civile ont aussi été mis sur pied. Des programmes types d'organisation de cours et d'aménagement de centres d'instruction ont été conçus et réalisés.

A l'époque, également, une abondante documentation a été élaborée (documents techniques, plans types, programmes, directives) et mise à disposition des Etats membres. A travers son Bulletin mensuel « Protection civile internationale » publié en 4 langues (anglais, arabe, espagnol et français), l'OIPC diffusait régulièrement

A l'époque, également, une abondante documentation a été élaborée (documents techniques, plans types, programmes, directives) et mise à disposition des Etats membres.

des informations générales touchant à tous les domaines en rapport à la Protection civile.

En matière de développement pratique des activités, les programmes suivants ont pu être mis en œuvre :

• Systèmes de communications et d'information : ce programme consistait tout d'abord à promouvoir les échanges internationaux directs d'expériences et de renseignements dans le domaine de la protection civile. Il s'est traduit par l'organisation de conférences mondiales axées sur plusieurs ou l'ensemble des questions intéressant la Protection civile, et de conférences spécialisées, symposium et séminaires traitant d'une branche particulière de la Protection civile : Médecine de catastrophe, promotion et information, soins d'urgence, etc. (voir en annexe).

• Renforcement des organismes nationaux : l'élaboration d'activités diverses orientées dans la formulation de directives et la mise à disposition du matériel technique type utilisable par les pays, moyennant les ajustements nécessaires, pour leurs programmes nationaux ; par ailleurs, dans une coopération directe aux programmes de développement nationaux. Trois documents ont été préparés et diffusés :

- l'étude sur l'organisation d'un système national de protection civile fournissant des renseignements sur la recherche des doctrines en matière de Protection civile, la structuration des organismes de Protection civile, l'équipement personnel et celui des unités, les diverses constructions et les réserves d'eau.
- une proposition d'un plan-type national d'intervention de la Protection civile en cas de catastrophe sous forme schématique comprenant un plan national d'urgence cataloguant les mesures avant, pendant et après une catastrophe.

Dans le domaine de l'intervention en cas de catastrophe, l'OIPC a également étendu son activité et renforcé ses moyens d'assistance.

· Un plan de formation du personnel adossé sur des cours pour enseignants et des cours pour cadres supérieurs. À cet égard, trois objectifs sont poursuivis : la diversification des enseignements ; l'ouverture des cours à une plus large audience et la multiplication des centres régionaux de formation.

Dans le domaine de l'intervention en cas de catastrophe, l'OIPC a également étendu son activité et renforcé ses moyens d'assistance. L'intervention directe s'appuyait sur le Fonds d'entraide et de secours alimenté par des contributions volontaires des Etats membres et par des dons. Ce fonds était appelé à secourir, par la fourniture d'aide appropriée, les Etats membres victimes d'une catastrophe, à soulager par l'attribution d'un secours adéquat tout autre pays qui en manifesterait le désir et à financer des achats urgents d'équipements sollicités par les Etats membres. Ces trois programmes seront les constantes de l'OIPC jusqu'à ce jour.

En janvier 1987, M. Sadok ZNAÏDI, Directeur de la Protection civile tunisienne, succède à M. Milan Bodi. Il sera Secrétaire Général de l'OIPC de 1987 à 2002. Les années 90 ont été désignées comme « Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles » par la Résolution 42/169 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 11 décembre 1987. Cette mobilisation croissante au niveau international en faveur de la prévention des catastrophes

Secrétaire Général Nawaf B.S Al Sleibi reçoit la plus haute distinction azerbaidjanaise.

Affiches pour la journée internationale de la protection civile

naturelles et technologiques renforce le rôle de l'OIPC qui commence à entretenir des relations officielles avec plusieurs organisations telles que l'OMS et l'UNDRO (Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophes). En mars 1989, un accord est signé entre les deux organisations ; l'OIPC étant invitée à toutes les réunions de l'UNDRO, et ce dernier bénéficiant du statut d'observateur de l'OIPC. Des liens sont également établis avec la Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qui fédère les sociétés nationales de la Croix-Rouge et Croissant-Rouge.

Les priorités d'activités de l'Organisation du nouveau Secrétaire Général réaffirment les trois axes essentiels cités auparavant, c'est-à-dire le recueil et la diffusion de toutes les informations relatives à la protection civile qui seront informatisées par le Centre de documentation plus tard; la formation des cadres et personnels de protection civile.

Le Bulletin d'information du Comité international des Lieux de Genève, édité mensuellement en trois langues pour la première fois en mai 1951, devient en 1988, sous un nouveau format, la Revue Internationale de Protection Civile de l'OIPC, publication trimestrielle en quatre langues. C'est l'organe principal d'information de l'Organisation. Elle visait à offrir avant tout un large éventail d'informations, de sujets d'actualité, ainsi qu'à encourager l'échange d'idées, de données, d'expériences personnelles, d'opinions et d'éléments valables ayant trait à la protection civile.

L'OlPC qui, par la volonté de ses Etats membres, est devenue une organisation spécialisées dans la protection de l'Homme et de ses biens face aux

Leurs principales activités s'articulent autour du secours d'urgence, des sessions de formation pour le personnel de la Protection civile, les autorités locales et le public.

catastrophes de toute nature, s'est alors essentiellement attachée à œuvrer en ce sens en développant des coopérations spécifiques avec ses Etats membres. C'est dans ce registre que s'inscrivent le Mémorandum d'Entente signé en 1993 entre la Fédération de Russie et l'OIPC et la Convention cadre d'assistance en matière de protection civile.

Le Mémorandum d'Entente constitue pour la Russie un instrument d'accès économique aux marchés des États membres pour l'échange de savoir-faire, de matériel et d'équipement de protection civile, dans l'intérêt de la promotion de la défense civile au niveau international. Pour renforcer cet Accord, en 2007, un partenariat entre le Ministère de la Fédération de Russie pour la défense civile, les urgences et l'élimination des conséquences des catastrophes naturelles "EMERCOM de Russie" et l'OIPC est établi faisant de la Fédération de Russie un Partenaire stratégique de l'OIPC.

Par ce biais, de nombreux projets dans le domaine humanitaire ont été et sont toujours réalisés. Ci-après, la liste des pays où de tels projets ont été réalisés ou sont en cours.[1]

Ces projets de renforcement des capacités et/ou une aide humanitaire se traduisent par la livraison d'équipements médicaux, de denrées alimentaires, de véhicules de sauvetage, ou par des opérations de déminage, … etc. En exemple, le Nicaragua a reçu 01 hélicoptère M8 pour le service des sapeurs-pompiers ; l'Afghanistan a reçu deux hélicoptères-ambulances tandis que la Serbie, le Liban et le Sri Lanka bénéficient d'opérations de déminage.

1 Liban ; Serbie ; Afghanistan ; Tadjikistan ; Kirghizistan ; République populaire démocratique de Corée ; Nicaragua ; Haïti ; Libye ; Côte d'Ivoire ; Sri Lanka ; Guinée ; Tuvalu ; Lesotho ; Palestine ; Corée du Sud ; Libéria ; Cameroun ; Mali ; Tunisie ; Jordanie ; Arménie ; Cuba et Azerbaïdjan.

Un exercice de protection civile. Photo EMERCOM

Un autre type de renforcement des capacités est la création et l'équipement de centres humanitaires (CHs). L'objectif des CHs est de soutenir les activités des services de protection, défense, sécurité civile aux niveaux nationaux et régionaux. Leurs principales activités s'articulent autour du secours d'urgence, des sessions de formation pour le personnel de la Protection civile, les autorités locales et le public. À ce jour, les pays bénéficiaires de ces centres sont Cuba, Nicaragua, Serbie, Arménie et Azerbaïdjan.

En 2014, la Russie, partenaire stratégique de l'OIPC, apporte une généreuse contribution à la création du Centre International de Coordination et de Veille (CICV) au siège de l'OIPC. Le CICV fournit des informations et un soutien analytique aux structures nationales de protection civile des états membres de l'OIPC afin d'aider à la prise des décisions relatives aux missions de l'Organisation. Le Centre forme des cadres et le personnel des centres de gestion de catastrophes mais aussi organise des exercices avec ces centres.

En ce qui concerne la Convention cadre, le texte a été finalisé et adopté à l'occasion d'une conférence internationale le 22 mai 2000, à Genève. Cet instrument de droit international est entré en vigueur le 23 septembre 2001 et a été enregistré à la section des Traités internationaux de l'Organisation des Nations Unies le 26 février 2002. L'objectif de la Convention est d'encourager et de faciliter la collaboration entre les Etats en matière de Protection Civile. Elle sera suivie en 2002 par la 1ère Conférence internationale de suivi de la Convention cadre d'assistance en matière de Protection civile.

Fin 2002, M. Sadok Znaïdi prend sa retraite et est remplacé par le Brigadier-Général Nawaf Al Sleibi, retraité de la défense générale jordanienne où il a

Dans les années 90, trois Centres régionaux ont été créés au Pakistan, en Egypte et au Panama.

occupé le poste de Directeur. Il assurera la fonction de Secrétaire Général de l'OIPC de 2003 à 2013.

Durant les années 2000, une collaboration avec la Ville de Genève et son Directeur de Protection civile, M. Jean-Charles Dedo, permet à l'OIPC d'offrir à ses Etats membres de nombreuses formations pour formateurs au Centre de Compétences en matière de formation de Richelien. Outre les formations en Suisse, d'autres sont tenues dans des Centres régionaux de protection civile qui permettent une adaptation des formations aux risques spécifiques de ces régions, répondant ainsi au souci d'efficacité de l'OIPC. Ces Centres ont pour but majeur de faciliter la formation en rapprochant les utilisateurs des distributeurs pour tenir compte des questions de langues, de distances et de la nature des risques propres aux régions considérées qui a été approuvé par le Conseil. Conformément aux « Conditions d'établissement et principes directeurs des Centres régionaux OIPC » adopté par la 11e Assemblée générale de l'OIPC en 1994, il appartient au Conseil exécutif de l'OIPC de donner l'agrément relatif à l'établissement d'un Centre régional OIPC sur le territoire d'un Etat membre. Dès que l'agrément est donné, il appartient au Gouvernement de l'Etat concerné de conférer au futur Centre régional une personnalité juridique ad hoc. Une fois le Centre juridiquement créé selon la législation en vigueur de l'Etat concerné, l'OIPC et les autorités compétentes signent une convention d'exécution relative à l'infrastructure, aux ressources et à la gestion du Centre.

Dans les années 90, trois Centres régionaux ont été créés au Pakistan, en Egypte et au Panama. En 2021, l'OIPC compte 10 Centres régionaux : Égypte, Cameroun, Pakistan, Jordanie, Russie, Sénégal, Tunisie, Serbie, Burkina Faso, Algérie. De nos jours, le programme d'éducation et

La protection civile expliquée par des photos

de formation de l'OIPC dans le domaine de la protection civile couvre tous les aspects de la prévention, de la préparation, de l'intervention et de la réhabilitation face aux catastrophes naturelles et dues à l'homme. La formation cible les groupes d'intérêts suivants : le personnel cadre de la protection civile et des sapeurs-pompiers, les professionnels juniors, les formateurs de formateurs, les responsables gouvernementaux et autres décideurs, les responsables de l'information, les volontaires, les jeunes et le grand public. Les programmes offrent une grande variété de forums éducatifs comprenant des conférences, des ateliers, des séminaires, des exercices de terrain et d'apprentissage sur internet.

Il existe deux types de formation : Internationale et mobile. Les formations internationales sont tenues et organisées par les états membres de l'OIPC dans des Centres et Instituts spécialisés Partenaires de l'OIPC dont la liste est encadrée.

Les formations mobiles ou nationales sont organisées à la demande des Etats membres. Sur la base de la thématique, une équipe mobile de deux à trois personnes venant d'académies et d'institutions spécialisées est envoyée en mission temporaire dans le pays. Ce type de formation permet à l'OIPC de former au niveau national des spécialistes dans les divers domaines d'expertise mais aussi à des niveaux appropriés.

Ces formations, adressées aux praticiens de la Protection civile se font de préférence en présentiel. Toutefois en cas de nécessité, elles se font à distance.

Les Conférences internationales des Directeurs de la formation et des institutions éducatives des Etats membres de l'OIPC dont la dernière s'est tenue à Abu Dhabi en Décembre 2019, ont abouti à une normalisation des certificats internationaux et à la création d'une

Présentation d'un hôpital mobile en Azerbaïdjan.

fenêtre électronique sur le site officiel de l'OIPC qui est dédiée à la formation : base de données annuelle de tous les stagiaires et formateurs des programmes de formation. *

Dans les années 1990, en partenariat avec l'Office fédéral de la Protection civile suisse, l'OIPC initie un programme d'assistance technique qui permet à l'Organisation de fournir des équipements spécialisés et du matériel professionnel excédentaires afin de renforcer les capacités des structures nationales de protection/sécurité civile de ses États membres et non membres pour protéger leurs populations et l'environnement des effets des catastrophes d'origines naturelles et celles causées par l'Homme. En 2021, 42 pays[2] ont bénéficié de cette assistance technique constituée entre autres de camions de lutte contre l'incendie, de camions servant de poste de commandement, d'échelles d'outils de pionnier, de motopompes, de compresseurs, de bassins de rétention d'eau, de réservoirs d'eau potable, de matériel médical d'urgence, d'hôpitaux mobiles et d'uniformes de protection civile.

Tenant compte du Programme de Développement Stratégique de l'OIPC (2015-2025), adopté par la 47e session du Conseil exécutif (Décision 6) et approuvé par la 21e session de l'Assemblée générale (Résolution VI), l'OIPC a lancé en 2014, un Projet d'implantation de centres régionaux de dépôt de matériels d'urgence et la République du Kirghizistan ainsi que la République du Togo en ont chacune abrité un.

2 Algérie, Arménie, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, République centrafricaine, Congo, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Chypre, Egypte, Gabon, Georgia, Ghana, Guinée, Haïti, Iraq, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Liban, Malaisie, Mali, Mauritanie, Mongolie, Niger, Nigeria, Pakistan, Palestine, Russie, Sénégal, Soudan, Tadjikistan, Togo, Tunisie, Yémen, Bélarusse, Comores, Serbie.

Toujours dans le cadre de son mandat, des missions d'audit et de conseils ont été effectuées dans de nombreux pays à l'instar de Chypre, de la Mongolie, de la Guinée Conakry, du Burundi, du Gabon, de la Mauritanie ; celles-ci portaient sur l'évaluation des risques, des moyens et des besoins, ainsi que sur l'éventualité d'une restructuration du système national de protection civile.

Par résolution adoptée le 18 décembre 1990, la 9e Assemblée générale de l'OIPC a désigné le 1er mars de chaque année pour la célébration d'une Journée Mondiale de la Protection Civile (JMPC), date d'entrée en vigueur de la Constitution de l'OIPC (1er mars 1972). L'objectif est de réunir tous les Etats membres autour d'une thématique choisie par le Conseil exécutif en vue de sensibiliser les personnes sur les tâches des services nationaux de protection civile soit la sauvegarde de la vie, des biens et de l'environnement face aux risques de catastrophes. La JMPC se célèbre à travers l'organisation d'événements tels

*

Des institutions éducatives des Etats membres de l'OIPC

Académie de Protection Civile
Arabie Saoudite

Académie de Protection Civile
Émirats Arabes Unis

École Nationale de Protection Civile
Algérie

Institut de Formation de Protection Civile
Égypte

École Nationale de Formation—FSD
Koweït

Académie de Formation de Protection Civile
Malaisie

Direction Générale des Opérations et de la Formation, Oman

Centre Fédéral d'Instruction de Schwarzenburg
Suisse

Collège d'Urgence et de Sécurité de Ras Laffan
Qatar

Institut Supérieur d'Études de Protection Civile
Burkina Faso

Université d'État des services du Feu de Saint-Pétersbourg, Russie

École Nationale de Protection Civile
Tunisie

École Nationale de Protection Civile
Maroc

Académie du Prince Hussein bin Abdullah II de la Protection Civile, Jordanie

Université de la Protection Civile
Bélarus

Centre Humanitaire Russo-Serbe de Nis
Serbie

Institut National de Formation de Protection Civile et de la Gestion des Catastrophes
Corée du Sud

Une équipe de secouristes internationale à Bam, Iran. (2003)

que les colloques, conférences, débats radio et/ou télévisés, portes ouvertes etc. C'est aussi l'occasion de rendre hommage aux acteurs de protection civile pour les efforts et sacrifices consentis. *

Cette même année 90, comme suite à la décision du Conseil exécutif lors de sa 24e session à propos de la création d'une médaille OIPC, l'Organisation, avec l'assistance du Ministère de la Fédération de Russie pour la Protection civile, les situations d'urgence et l'élimination des catastrophes naturelles (EMERCOM), a procédé à la fabrication de 250 médailles selon le modèle illustré. La médaille fut décernée pour la première fois en 1997, à l'occasion du 25e anniversaire de l'Organisation. Les médailles étaient attribuées tous les ans sur décision d'un Comité de la Médaille. Elle était destinée à reconnaître et à récompenser les services exceptionnels rendus à l'Organisation et à la cause de la Protection civile, particulièrement dans le domaine de l'assistance et de l'aide aux populations.

L'Ordre International de la Protection Civile est la distinction de l'Organisation Internationale de Protection Civile. Elle est la récompense et la reconnaissance de services exceptionnels rendus à l'Organisation et à la cause de la promotion de la protection civile sur le plan international, ainsi que les actes de courage et de dévouement dans le domaine de l'assistance et de l'aide aux populations.

Il existe deux grades : « Chevalier » et « Officier » et une dignité : « Commandeur ».

En octobre 1998, par décision de la 13e session de l'Assemblée générale de l'OIPC, Beijing, Chine, une Médaille d'Honneur OIPC est créée et destinée à honorer les Chefs d'État et de Gouvernement ayant favorisé la promotion de la Protection

*

1990 La Journée Mondiale de Protection Civile, instituée par décision de la 9e Assemblée générale de l'OIPC en date du 18 décembre 1990, est célébrée le 1er mars de chaque année.
1991 La Protection Civile et l'OIPC
1992 Le rôle des services de Protection Civile dans la prévention des catastrophes
1993 La Protection Civile au service de l'environnement
1994 La Protection Civile et la sécurité dans le foyer
1995 La Protection Civile : sauvegarde de la vie, du patrimoine et de l'environnement
1996 Analyser les risques pour mieux prévenir les catastrophes : une tâche essentielle de la Protection Civile
1997 Le rôle des services de Protection Civile dans le droit international humanitaire
1998 La Protection Civile, un droit et un devoir pour chacun
1999 La Protection Civile dans les écoles à l'aube du 21e siècle
2000 La Protection Civile, un instrument de développement durable
2001 Le Volontariat, acte de solidarité et de civisme actifs
2002 Principes fondamentaux de la Protection Civile
2003 La Protection Civile, un instrument de solidarité internationale face aux catastrophes
2004 La Protection Civile et la sécurité routière
2005 La Protection Civile et la protection de l'environnement
2006 La Protection Civile à l'école
2007 La Protection Civile et la sécurité sur le lieu de travail
2008 Chaque minute compte ! La Protection Civile et les gestes qui sauvent
2009 Protection Civile : Information préventive et techniques de communication
2010 Médecine de catastrophe
2011 Le rôle de la femme au sein de la Protection Civile
2012 La Protection Civile et les accidents domestiques
2013 La Protection Civile et la préparation des sociétés civiles pour la prévention des risques des catastrophes
2014 La Protection Civile et la culture de la prévention pour une société plus sûre
2015 La Protection Civile et la réduction des risques de catastrophes dans le cadre du développement durable
2016 Protection Civile et les nouvelles technologies de l'information
2017 Ensemble avec la Protection Civile face aux catastrophes
2018 La Protection Civile et les institutions nationales pour une gestion plus efficace des catastrophes
2019 La protection de nos enfants, c'est notre responsabilité
2020 La Protection Civile pour un secouriste dans chaque foyer
2021 Une forte protection civile pour préserver l'économie nationale
2022 Défense civile et gestion des populations déplacées en cas de catastrophe et de crise y compris le rôle des volontaires et la lutte contre la pandémie

L'Ordre Suprême de l'Organisation Internationale de la Protection Civile

Civile aux niveaux national et international. L'attribution de la Médaille d'Honneur peut être proposée par les États membres de l'OIPC et par le Secrétaire Général. Un Comité de la Médaille d'Honneur composé du Président de l'Assemblée générale, du Président du Comité exécutif et du Secrétaire Général se prononce sur l'attribution de celle-ci.

En 2013, le Brigadier-général Nawaf Al-Sleibi prend sa retraite et est succédé par le Secrétaire Général adjoint, M. Vladimir V. Kuvshinov, qui occupera ce poste de 2014 à 2018.

Une autre décoration est l'Ordre Suprême de l'Organisation Internationale de Protection Civile « pour la contribution à la protection du monde contre les catastrophes ». Il fut créé et adopté par la 50e session du Conseil exécutif de l'OIPC en mai 2017 (décision 12). L'Ordre est décerné aux hauts fonctionnaires des Etats membres de l'OIPC et à d'autres personnalités exceptionnelles en reconnaissance de leurs soutiens et inébranlables aux activités de l'OIPC, à la promotion des idées et de l'autorité de l'OIPC, à la mise en œuvre de programmes de protection civile et à l'octroi d'une assistance financière et autre à l'Organisation.

En 2016, une série de règlements sont établis et approuvés par la 22e Assemblée générale de l'OIPC (Résolution VII) tenue au Kirghizistan. Il s'agit du Fonds de Développement et d'Assistance, du Règlement des Ambassadeurs de Bonne Volonté, du Règlement des membres d'Honneur, du Règlement du Groupe des Donateurs et Règlement du Livre de Mémoire pour les Victimes du Devoir.

Le Fonds de Développement et d'Assistance de l'OIPC est un outil financier mis en place pour soutenir les

Médailles d'Honneur Internationale pour la contribution à la protection du monde contre les catastrophes.

activités de l'OIPC. Il est ravitaillé par des contributions directes de donateurs.

Les objectifs du Fonds sont les suivants :
- développer et mettre en œuvre des programme humanitaires internationaux et des projets d'assistance technique en conformité avec les capacités du Fonds ;
- développer et mettre en œuvre des mesures pour protéger la population, les biens et l'environnement contre les catastrophes naturelles et celles dues à l'homme ;
- développer et mettre en œuvre des mesures pour soutenir le développement des systèmes nationaux de protection civile des Etats membres de l'OIPC ;
- fournir un appui financier supplémentaire pour le personnel du Secrétariat permanent de l'OIPC et représentants des Etats membres de l'OIPC qui ont contribué au développement et à l'amélioration de l'Organisation ;
- interagir avec les autorités suisses et les autorités locales, personnes morales et physiques, y compris les organisations internationales, pour atteindre efficacement les objectifs de l'OIPC ;
- organiser et tenir des évènements internationaux et culturels, de bienfaisance de divertissement, de ventes aux enchères, des festivals, des expositions et foires, visant atteindre les objectifs de l'OIPC ;
- développer la coopération et les échanges d'expérience avec les parties intéressées qui partagent les objectifs de l'OIPC ;
- effectuer des activités d'impression et de publication, y compris celles de livres, brochures, revues et documents audio et vidéo dans le but de sensibiliser et mettre en œuvre des programmes visant à promouvoir les objectifs de l'OIPC ;
- créer et soutenir les ressources électroniques d'information sur Internet pour fournir des informations sur les activités de l'OIPC ;
- développer et mettre en œuvre des

programmes et des événements sur la recherche et l'enseignement, y compris des conférences, des séminaires et des programmes de formation à distance, ainsi que d'autres cours de formation dans le domaine de la défense/sécurité/protection civile ;
- soutenir les initiatives liées à la protection de la population, des biens et de l'environnement contre les catastrophes naturelles et celles dues à l'homme ;
- mener d'autres activités pour favoriser la réalisation des objectifs de l'OIPC.

« Les Ambassadeurs de bonne volonté » a pour objectif de sensibiliser le monde au mandat et aux activités de l'OIPC au niveau national, régional et international.

« Le Règlement des Membres d'Honneur » a pour objectif de rendre hommage à tous ceux qui ont accompli des services exceptionnels à l'OIPC et de tirer partie de leur expérience pour l'image de l'OIPC et de son mandat.

« Le Règlement du groupe des donateurs » consiste à établir une liste officielle des donateurs qui ont contribué au développement de l'OIPC afin d'immortaliser leur empreinte dans l'histoire de l'OIPC, et de classer les donateurs selon leur degré d'implication.

« Le Règlement du Livre de Mémoire pour les victimes du Devoir » a pour objectif de rendre hommage à toutes les victimes du devoir et d'immortaliser les noms et les actions de ceux et celles qui ont sacrifié leur vie pour la protection de la population. La victime du devoir recevra la Médaille de l'Ordre International de la Protection Civile.

En outre, en 2017, l'Hymne de l'OIPC, composé par Sergey Zharinov de l'orchestre de cérémonie de l'EMERCOM

« Vivons ensemble comme des frères et sœurs, Sous ce même soleil qui nous réchauffe »

de Russie a été adopté par la décision 12 du 50e Conseil exécutif de l'OIPC. Les paroles ont été écrites en Français par le Secrétariat permanent.[3]

Le 18 octobre 2018, M. Vladimir V. Kuvshinov démissionne de ses fonctions. En avril 2019, le Secrétaire Général Adjoint Belkacem El Ketroussi est désigné par le Conseil exécutif pour assurer l'intérim jusquà la prochaine session de l'Assemblée générale.

Le 14 octobre 2020, au terme de la 53e session du Conseil exécutif et la 24e session de l'Assemblée générale, Mme Yap Mariatou est élue Secrétaire Général de l'OIPC.

3 Pour écouter l'hymne (sans paroles) : http://www.icdo.org/icdo-anthem-without-lyrics.mp3

Hymne de l'OIPC

Main dans la main tous les peuples du monde
Unis face aux menaces qui abondent
Conscients du droit à tous d'une vis sans dangers
Surmontons les défis qui nous attendent.

Refrain
Vivons ensemble comme des frères et sœurs
Sous ce même soleil qui nous réchauffe
Répondre aux appels d'aide d'ici et d'ailleurs
Pour lutter contre les catastrophes

Les dommages et les pertes qui nous touchent sont lourds
La souffrance rend la vie difficile
Nous serons là pour vous porter secours,
Les sauveteurs de la protection civile.

Défis

Participants à un exercice de sauvetage.

Défis

Le dynamisme de l'Organisation ne devrait toutefois pas masquer les contraintes auxquelles elle fait face. Ces contraintes sont de trois ordres liés aux finances, aux effets du changement climatique et aux problèmes internes à l'Organisation.

Les ressources de l'OIPC sont constituées par les cotisations des membres, les legs, les subventions et les dons. L'insuffisance des cotisations ne permet pas d'équilibrer la situation financière. Bien que les contributions à l'OIPC soient les plus faibles, certains Etats ne parviennent toujours pas à s'en acquitter convenablement. Cette situation s'explique soit par le fait que certains sont affaiblis par des crises internes ; soit par une absence de communication et/ou de sensibilisation de ceux-ci.

Pour palier, en partie, cette situation, l'Organisation fait recours aux contributions volontaires des Etats membres, initiative qui a rencontré un écho positif auprès de certains Etats dont la Fédération de Russie, Partenaire stratégique, la République Populaire de Chine et la Confédération Suisse.

Les effets du changement climatique avec pour corollaires la recrudescence et la sévérité des catastrophes ainsi que les difficultés de prédictions basées sur les calendriers classiques exigent de nouvelles stratégies de prévention des risques.

Entre 2018 et 2020 l'Organisation a connu des problèmes conjoncturels internes qui ont entaché son image. Toute entreprise humaine étant perfectible, la nouvelle équipe en place s'attèle à remettre le train sur les rails et à poursuivre la noble mission de l'OIPC.

Perspectives

Perspectives

La nouvelle équipe dirigeante, constituée par le Président de l'Assemblée générale, le Président du Conseil exécutif et le Secrétaire Général, a entrepris des actions de revitalisation de l'Organisation.

Ce nouveau départ de l'Organisation se fera à travers notamment la sensibilisation des Etats sur les contributions statutaires et volontaires et, le plaidoyer pour plus de Partenaires stratégiques. Sachant que plus on sera nombreux, mieux on fera face aux nouveaux défis liés aux catastrophes, l'équipe en place s'évertue à augmenter le nombre des Etats membres et membres Affiliés.

Dans cette logique, l'Organisation Internationale de Protection Civile (OIPC) s'engage dans un projet lui permettant d'être plus près des Etats membres en termes de proximités physique et opérationnelle dans le cadre de plateformes régionales et d'assistance internationale. A cet effet, l'OIPC compte tirer parti des structures existantes pour développer des plateformes intégrées de gestion des risques de catastrophes. Ces plateformes comprendront des outils de surveillance, de prévention, de préparation et d'intervention adaptés aux risques de catastrophes des pays concernés. Dans cette veine, il est envisagé la mise en place, d'ici à 2026, de plateformes sous-régionales ainsi que l'élargissement du cercle des membres de l'Organisation.

Les plateformes seront des cadres intégrés de surveillance des risques, de formation des acteurs de Protection Civile et de logistiques appropriés à la région concernée. Lesdites plateformes visent les Etats d'Afrique de l'Ouest, Centrale, et du Nord, des Etats du Moyen-Orient ainsi que des Etats de l'Asie Centrale.

L'assistance internationale quant à elle vise la formation d'un pool d'intervention d'urgence qui comprend un ensemble de pays-volontaires inscrits dans une plateforme d'urgence pour des interventions promptes et fluides dans un Etat membre victime d'une situation d'urgence ou d'une catastrophe.

Sur un tout autre plan, l'équipe dirigeante s'est engagé à remettre l'Organisation au service des Etats-membres en toute transparence afin de redorer l'image de cette Organisation, qui, de part son mandat, est celle qui est plus proche des communautés tel une infirmière à l'hôpital qui « administre les premiers et les derniers soins ».

La relance des activités de protection des monuments culturels constitue également l'une des préoccupations de l'OIPC.

À cet effet, l'OIPC, en la faveur de son réseautage opérationnel sur l'ensemble de ses États membres, est ouverte à toute coopération future dans ce domaine.

Composition du Comité de l'Association Internationale des « LIEUX DE GENEVE »

Président d'honneur :
Le Colonel divisionnaire Guillaume FAVRE, Premier Vice-Président du Comité International de la CROIX-ROUGE.

Président actif :
Le Professeur Louis FAVRE, Vice-Président du Comité permanent du Bureau International de la Paix et Fondateur de l'Association Suisse pour la Société des Nations

Vice-Présidents :
Dr. Isaac REVERDIR, Président de la Section genevoise de la CROIX-RCUGE

Me. Louis CARTIER, Membre du Bureau International de 2a Paix et Président de l'Association Genevoise pour la Société des Nations, avocat et Conseiller municipal de la Ville de Genève.

Secrétaire Général :
Henry GEORGE, Initiateur et premier Président Administrateur » du Comité International.

Trésorier :
Commandant William KELLER, Ancien Commissaire fédéral et Vice-Président en charge du Comité du Comité cantonal genevois de la Défense Aérienne Passiva.

Membres adjoints :
Le Colonel Carl DEMMER, Président de la Société des Officiers Automobilistes.

Le Professeur Leopold BOISSIER, Secrétaire Général de l'Union Interparlementaire

Membres du Conseil de l'Association Internationale des « LIEUXS DE GENEVE »

Georges BARBEY Directeur de la Société de Banque Suisse à Genève,

Alfred BAUR, Planteur de thé à Ceylan

Alfred Ernest BLANCO, Directeur du Bureau d'Information contre l'Opium

Louis BLONDEL, Archéologue Cantonal de Genève.

Prof. Bernard BOUVIER, Ancien Recteur de l'Université de Genève et Membre du Comité International de la CROIX-ROUGE.

François FERT, Directeur de l'Agence de Voyages Blenk, Fert & Cie, Président du Rotary-Club de Genève.

Charles C Directeur de la Fabrique de Chronomètres Vacheron & Constantin, Genève

Marc COUGNARD, Avocat et Président de l'Association des Intérêts de Genève

Dr. Robert d'ERNST, Chirurgien et Président de l'Association des Médecins, Genève.

Eugène FABRE, Directeur et Rédacteur en Chef du journal « La Suisse » a Genève

Edmond PATIO, Architecte

Charles KUBICK, Directeur de l'Agence Télégraphique Suisse à Genève.

Colonel Jean MARTIN, Directeur et Rédacteur en Chef du "Journal de Genève".

Colonel Alex MARTIN-ACHARD, Avocat, et Juge militaire

G.L. MEYFARTH, Ingénieur, Directeur des Ateliers de Sécheron S.A. à Genève.

Colonel Dr. Georges PATRY, Chirurgien et second Vice-Président du Comité International de la CROIX-ROUGE.

Jacques SALMANOWITZ, Directeur de la société Générale de Surveillance.

Henri STUDER, Imprimeur à Genève

Charles TZAUT, Ingénieur, Membre adjoint du Conseil d'Administration du Bureau International du Travail.

Georges WAGNIERE Ancien Ministre Plénipotentiaire de la Confédération Suisse.

Fondateur et anciens Secrétaires Généraux

Médecin Général
Georges SAINT-PAUL
Président - Fondateur des « Lieux de Genève »
Paris, France, 1931-1937

Henri GEORGE
Initiateur et Fondateur de l'Association internationale des « Lieux de Genève », Suisse
1er Secrétaire Général du Comité international des Lieux de Genève, 1937-1951

Milan BODI
Secrétaire Général de l'Association internationale des « Lieux de Genève », Suisse, 1951 - 1958
Secrétaire Général de l'Organisation Internationale de Protection Civile (non-gouvernementale), 1958-1972
Secrétaire Générale de l'Organisation Internationale de Protection Civile (intergouvernementale), 1972 - 1986

Sadok ZNAÏDI
Secrétaire Général de l'Organisation Internationale de Protection Civile, 1987 – 2002

Brigadier-général
Nawaf B. S. AL SLEIBI
Secrétaire Général de l'Organisation Internationale de Protection Civile, 2003 – 2013

Vladimir KUVSHINOV
Secrétaire Général de l'Organisation Internationale de Protection Civile, 2013 - 2018
Démis de ses fonctions suite à la perte de soutien du pays de représentation

Belkacem ELKETROUSSI
Secrétaire Général par intérim de l'Organisation Internationale de Protection Civile, 2018 - 2020
Démis de ses fonctions avec effet immédiat durant la 53e session du Conseil exécutif (Octobre 2020)

Programmes de développement

Pays	Aide Humanitaire
Lesotho	Livraison d'équipements médicaux
Tadjikistan	Livraison de maisons préfabriquées & farine de blé
Palestine	Une aide de secours d'urgence & fourniture de médicaments et des équipements
Corée du Sud	Livraison de farine de blé
Guinée	Livraison de véhicules de sauvetage & des équipements médicaux pour lutter contre le virus Ebola
Libéria	Livraison d'équipements médicaux pour lutter contre le virus Ebola
Cameroun	Livraison de farine de blé
Afghanistan	Livraison de denrées alimentaires et de farine de blé
Côte d'Ivoire	Livraison d'équipements médicaux & des médicaments
Mali	Livraison d'équipements médicaux à l'hôpital central
Haïti	Camp temporaire pour 1000 personnes
Nicaragua	Hélicoptère M8 pour le service des sapeurs-pompiers

Pays	Renforcement des capacités
Serbie	Déminage humanitaire; Livraison de camions incendie, d'embarcations de sauvetage et des pompes; Développement du Centre opérationnel humanitaire Russo-Serbe
Cameroun	Renforcement des capacités de la protection civile du Cameroun
Tunisie	Renforcement des capacités du Centre de la protection civile; Livraison de camions d'incendie et d'équipement de pompiers
Suisse	Création du Centre International de Coordination et de Veille (CICV) au siège de l'OIPC
Nicaragua	Livraison d'un équipement séismologique; formation du personnel de la protection civile; Développement d'un système national de prévention et d'élimination des situations d'urgence; Création et équipement d'un Centre National de Gestion des Catastrophes
Sri Lanka	Livraison d'équipements de déminage pour la protection civile du Sri Lanka
Jordanie	Renforcement de l'Académie de la protection civile
Arménie	Création et équipement d'un Centre humanitaire et formation
Lebanon	Livraison d'équipements de déminage à la protection civile libanaise
Kirghizstan	Livraison de matériaux de construction et des véhicules de sauvetage
Afghanistan	Livraison de vivres, de farine de blé et de deux hélicoptères-ambulances
Cuba	Livraison de 31 différents types d'équipement de protection civile et formation
Azerbaïdjan	Livraison d'équipements pour l'académie de protection civile

Personel du Secrétariat Permanent de l'OIPC

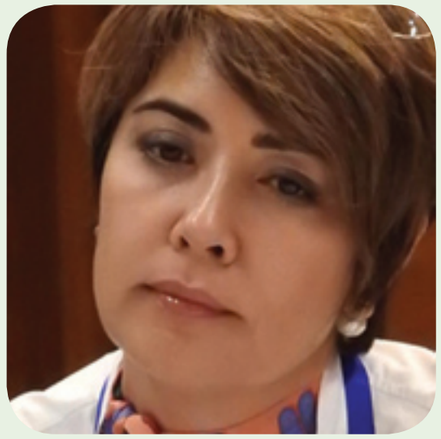

Saltanat TASHMATOVA

Herve-Philippe BATOUM

Stanislav BELIAEV

Sergey LEDENTSOV

Mihail MS. STRUNILIN

Valerie LOH

Hayet MEJRI

Manoj GANEGODA

Aïcha GAMBO HAMAN

Jean-Charles DEDO

Buste du Général
George Saint-Paul

Don du gouvernement camerounais à l'OIPC en 2021

Médecin- Général
Président Fondateur des « Lieux de Genève » de 1931-37
Ancient chef de brancardiers divisionnaires
Directeur du Service de Santé des troupes de la Sarre
Directeur du Service de Santé du 30e Corps d'Armée (Rhénanie)
Directeur du 20e Corps d'armée et la 20e région (Nancy)

Distinctions
Commandeur de la Légion d'Honneur
Croix de Guerre